

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°977 SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

Mme. Cécile ZAMMIT-POPESCU, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Arrivés après l'appel : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre), Nicole Bristol (pouvoir à Elodie Sornay), Laurent Brosse, Olivier de La Faire (pouvoir à Laurent Richard), Cécile Dumoulin (pouvoir à Guy Muller), Jean-Michel Fourgous.

Absents excusés : Philippe Brillault, Sylvie d'Estève (pouvoir à Josette Jean), Pierre Fond (pouvoir à Janick Géhin), Michel Laugier (pouvoir à Karl Olive), Olivier Lebrun (pouvoir à Catherine Arenou).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, nous accueillons les élèves du Conseil municipal des Jeunes de la ville de Bois-d'Arcy, qui seront ensuite reçus par Philippe Benassaya et Sonia Brau.

La communication des marchés à procédures adaptées, distribuée sur table, n'appelle pas de commentaire. Les tableaux constituant cette communication seront annexés au compte rendu de séance.

Nous accueillons quatre jeunes gens de la Plaine de Montesson : une jeune femme qui effectue son service civique au sein de la Plaine d'Avenir 78, une autre jeune femme stagiaire en Master à l'Ecole du Paysage de Versailles, un jeune homme en Master 2 Environnement et enfin une jeune femme chargée de Mission Agenda 21 à la mairie de Montesson.

Nous accueillons enfin un groupe de lycéens et d'étudiants de la ville de Plaisir.

Soyez tous les bienvenus.

Adoption du compte rendu analytique n°976 de la séance publique de l'Assemblée départementale du 31 mars 2017

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité, sans observation, le compte rendu analytique n°976 de la séance du 31 mars 2017.

Désignations des représentants du Conseil départemental au sein de diverses commissions

M. LE PRESIDENT – Nous souhaitons modifier la représentation de notre Assemblée au sein du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numériques ». Notre collègue Jean-François Raynal est actuellement membre titulaire. La connexion aux collèges étant un des axes de notre politique, il paraît pertinent que Cécile Dumoulin, en charge des collèges dans notre exécutif, devienne titulaire en remplacement de Jean-François Raynal, qui lui-même deviendrait suppléant. Je ne note pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

Notre éminente collègue Marcelle Gorguès ne souhaite plus siéger au sein de la Commission réglementaire « Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants » et préfère intégrer la Commission « Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport ». Je ne note pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

Notre Assemblée est actuellement représentée au sein du conseil d'administration de l'E.P.F.I.F. (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) par Michel Laugier qui y siège en tant que membre titulaire et par Marcelle Gorguès qui y siège en tant que suppléante. Marcelle Gorguès ne souhaitant plus y siéger, je vous propose de désigner notre collègue Jean-Noël Amadei pour la remplacer en tant que membre suppléant. Je ne note pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'impact des dépenses sociales sur l'équilibre financier du département des Yvelines – débat

M. LE PRESIDENT – La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France nous félicite de la gestion de notre politique sociale et note une maîtrise des dépenses exemplaire. Nous pouvons nous en réjouir, dans cette période complexe.

Je ne note pas de remarques complémentaires sur ce rapport. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication de ce rapport.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2016 et affectation des résultats 2016

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales, un vote doit avoir lieu avant la présentation des comptes administratifs pour désigner le président de séance. Vous pouvez, si vous le voulez, me confirmer dans cette fonction.

L'Assemblée confirme le Président du Conseil dans sa fonction de président de séance.

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Avant d'aborder la synthèse du compte administratif et le budget supplémentaire, il est d'usage de donner quitus à Madame le Payeur départemental pour son compte de gestion. Nous clôturons la section de fonctionnement 2016 sur un excédent de 162 millions d'euros et la section d'investissement dégage un besoin de financement de 61 millions d'euros. Nous sommes en parfait accord avec les comptes présentés par Madame le Payeur départemental.

Concernant le compte administratif, il s'agit d'arrêter définitivement les comptes de l'année 2016, d'en constater les résultats et de les affecter afin de réaliser le budget supplémentaire, qui améliore sensiblement et rend économiquement plus lisible le budget primitif.

Le résultat 2016 global est excédentaire de 102 millions d'euros contre 19 millions d'euros en 2015. Je souligne la restauration d'un niveau de résultats indispensable à la bonne vie du Département : nous pouvons nous en réjouir pour les années à venir.

L'excédent de fonctionnement, qui atteint 162 millions d'euros est constitué :

- Du résultat de l'exercice de + 149 millions d'euros (- 10 millions d'euros en 2015) ;
- Des résultats reportés des années précédentes de + 22 millions d'euros ;
- Du solde des restes à réaliser de l'année de – 9 millions d'euros.

Les investissements sont en déficit de - 61 millions d'euros. Le besoin de financement sera satisfait par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement. Le résultat d'investissement se compose :

- Du résultat de l'exercice de - 25 millions d'euros ;
- Des résultats reportés des années précédentes de + 5,4 millions d'euros ;
- Du solde des restes à réaliser de l'année de - 35 millions d'euros.

Notre politique, qui visait la restauration des grands équilibres, a permis non seulement d'améliorer les recettes, mais également de baisser les dépenses et de mieux maîtriser nos coûts. L'amélioration des niveaux d'épargne est due à la dynamique des recettes de fonctionnement (amélioration des recettes fiscales, meilleure dynamique des droits de mutation) et à la diminution des dépenses de fonctionnement. On note également une nette amélioration depuis 2014 de la couverture des amortissements des immobilisations, en restaurant notre épargne de gestion et par voie de conséquence notre épargne brute et notre épargne nette. C'est bien l'effet que nous avons recherché par les mesures de réactualisation fiscale que nous avons prises.

La hausse des recettes réelles de fonctionnement est de 134 millions d'euros. Elles s'établissent à 1,210 milliard d'euros, grâce à :

- L'augmentation des recettes fiscales de 160 millions d'euros : 131 millions d'euros proviennent de la T.F.P.B., 28 millions d'euros des droits de mutation (+ 10 %, afin de rattraper le niveau national) et 3,5 millions d'euros de la C.V.A.E. ;
- La variation de reprise de provision pour péréquation de + 6,5 millions d'euros ;
- La baisse de dotation de l'Etat de - 38 millions d'euros, par la baisse drastique de la D.G.F.

Le recours à l'emprunt pour financer l'investissement est aujourd'hui très mesuré :

- Notre endettement est très mesuré et notre capacité à le supporter est grande, comme le montre le ratio de capacité de désendettement, qui s'établit à 1,4 année en 2016 contre 3,9 en 2015. La situation commence à devenir fragile lorsque ce ratio approche les 5 ans. La part des emprunts dans le financement annuel des dépenses réelles d'investissement est faible, car elle s'élève à 21 % contre 36 % en 2015.
- La baisse des dépenses réelles d'investissement (hors déficit antérieur reporté et hors dette) est de - 43 millions d'euros. Hors dépenses exceptionnelles intervenues en 2015 (45 millions d'euros), les dépenses sont en réalité en augmentation de 1 % : les dépenses d'équipement direct s'établissent à 130 millions d'euros, les subventions d'équipement versées (aide aux communes) à 53 millions d'euros et les autres dépenses (études...) à 10 millions d'euros.

Il vous est demandé d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 puis l'affectation des résultats 2016.

Ces délibérations ont reçu, toutes les deux, un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des demandes d'intervention ?

Yves VANDEWALLE – J'aurai une première remarque : le Département est dans une situation financière clairement satisfaisante, ce qui était prévisible compte tenu de l'importante augmentation d'impôts intervenue en 2016. Je continue à penser que nous n'étions pas obligés d'augmenter autant les impôts. Deuxièmement, il serait souhaitable que les discours prometteurs sur la ruralité se traduisent en espèces sonnantes et trébuchantes. Les deux parcs naturels régionaux ont coûté plus de 1 million d'euros, les contrats ruraux ont représenté 0,8 million d'euros en 2016 : j'espère que la zone rurale sera mieux traitée et que les promesses se concrétiseront.

Christine BOUTIN – Je souhaite faire remarquer que ce compte administratif souligne la réussite de la gestion du R.S.A. Le Département a été un des premiers à examiner en détail son application, et à prévoir des contrôles a priori et a posteriori. Cette démarche a eu des conséquences financières positives. L'objectif n'est pas de réaliser des économies sur les personnes en difficulté, mais de mieux gérer le R.S.A. Le département des Yvelines a été un pilote dans cette démarche.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Christine Boutin de sa remarque, confortée par la note synthétisant les remarques de la Chambre régionale des Comptes. Nous sommes le seul département de France à maîtriser l'affaire des mineurs non accompagnés : il est en effet le seul à en avoir diminué la dépense, alors qu'elle explose ailleurs. Le Directeur et ses Services ont fourni un travail considérable de maîtrise de la dépense sociale, ce qui explique une partie de nos bons résultats. Il n'est pas certain que nous puissions faire le même constat en 2017, compte tenu du tour de vis financier qui nous attend. Le Premier Ministre a expliqué qu'il manquait 8 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat, mais que les impôts ne seraient pas augmentés... Il parlait bien évidemment des impôts nationaux. Les départements vont de nouveau subir une ponction majeure sur leurs dotations de fonctionnement et auront la responsabilité d'augmenter leurs impôts locaux.

Nous avons bénéficié d'une conjonction exceptionnelle. Lorsque nous avons décidé d'augmenter les impôts, nous n'étions pas certains d'arriver à maîtriser nos dépenses sociales et nous ne savions pas ce qu'allait être l'évolution de la demande sociale. Les Yvelines sont le département où la croissance était la plus importante, car elles sont le département de l'industrie, de la désindustrialisation et donc du chômage, notamment de longue durée. Notre gestion a donc été très prudentielle.

Nos recettes se tiennent bien. Les professionnels de l'immobilier estiment que la croissance des droits de mutation va ralentir. L'année prochaine, nous constaterons probablement une baisse de nos recettes, une baisse de nos dotations... Sans être un

oiseau de mauvais augure, je rappelle qu'il est possible de faire de la préemption au-delà de la péréquation. L'année 2018 pourrait donc être marquée par la fin de la D.G.F., par une augmentation des péréquations voire des préemptions directes. Nous avons donc mené une gestion prudentielle en appliquant une forte hausse d'impôt en une fois, plutôt qu'en augmentant chaque année les impôts, ce qui est décourageant pour les citoyens. Nous baisserons ces impôts si les marges de manœuvre du Département le lui permettent. Les talents de nos élus et de nos fonctionnaires ont contribué à cette bonne santé financière, mais également une bonne part de chance.

Les P.N.R. ne représentent pas la totalité de la ruralité. Un indicateur précieux est celui de la satisfaction de l'agence IngénieurY', qui n'a enregistré aucun départ et de nombreuses adhésions... Dans notre département, la ruralité est bien prise en compte. On peut souligner la qualité du plan annoncé voici 15 jours : il donnera sa pleine intensité d'ici un ou deux ans. Je rappelle par ailleurs que la Région finance également les P.N.R. Nous attendons avec impatience qu'elle les reprenne, afin que le Département n'ait à gérer que les bases de loisirs avec les intercommunalités.

Bertrand COQUARD – Je rappelle que l'importante hausse des impôts permet également de pouvoir continuer à investir et de favoriser l'économie, comme ceci a été le cas avec les maisons médicales.

M. LE PRESIDENT – Je demande à Catherine Arenou de présider à ma place pour faire procéder aux votes.

Pierre Bédier quitte la salle des séances avant l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016.

Présidence de Catherine Arenou, deuxième vice-président du Conseil départemental.

Mme. LA PRESIDENTE – Mes Chers Collègues, je vous propose de voter sur ce compte administratif 2016, sur le compte de gestion 2016 puis sur l'affectation des résultats 2016.

Les délibérations 1-5593.1 et 1-5593.2 sont adoptées à l'unanimité.

Pierre Bédier regagne la salle des séances et reprend sa place de Président de séance.

Présidence de Pierre Bédier, Président.

M. LE PRESIDENT – A l'attention des jeunes gens qui assistent pour la première fois à une séance du Conseil départemental, j'explique que le Président d'une collectivité ne doit pas être présent dans la salle au moment du vote sur le compte administratif, afin qu'il ne fasse pas pression sur les élus votants. Le compte administratif traduit la vérité de la gestion du Département. La situation est différente pour un budget, qui est une intention.

Budget départemental. Etablissement des provisions

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de trois provisions : une première pour créanciers irrécouvrables, essentiellement due au R.S.A. pour 2,3 millions d'euros, la seconde pour créances douteuses Eurofa pour 1,5 million d'euros et la troisième concerne les prêts accordés au titre du F.S.L. confié au Département depuis le 1^{er} janvier 2017 (636 000 euros). Ces provisions font partie du nouveau système comptable adopté en 2016 permettant d'harmoniser la comptabilité dans l'ensemble des services départementaux et de voter ces provisions en Assemblée.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5562 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats que nous venons de constater sur le compte administratif et de les intégrer au budget primitif, ce qui a pour effet de diminuer très sensiblement la ligne de l'emprunt d'équilibre (il s'agit d'une variable d'ajustement au moment du budget primitif).

Il est proposé, sur un résultat global de plus de 170 millions d'euros, de répondre aux besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 60,5 millions d'euros et d'affecter le solde au budget supplémentaire en fonctionnement pour 110,3 millions d'euros.

Le résultat reporté en fonctionnement s'établit donc à 110,3 millions d'euros, le virement à la section de fonctionnement est comptablement de 83,8 millions d'euros. Il en résulte une réduction de la ligne « emprunts » permettant d'équilibrer le budget primitif de 65 millions d'euros, passant ainsi de 86 millions d'euros à 21 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRESIDENT – Je vous invite à voter sur l'affectation des résultats telle que présentée par le rapporteur.

La délibération 1-5560.1 est adoptée à l'unanimité.

Laurent RICHARD – Le deuxième volet du budget supplémentaire consiste à apporter des ajustements à certaines dépenses et à certaines recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, l'ajustement des recettes apporte une diminution d'1,5 million d'euros. Les recettes sociales sont en augmentation de 1,4 million d'euros, mais la fiscalité est en baisse de 2,4 millions d'euros et les

dotations sont en baisse de 0,5 million d'euros par rapport au prévisionnel. La fiscalité enregistre davantage de taxe foncière, moins de C.V.A.E., moins d'allocations compensatrices et moins de compensation de la taxe professionnelle que prévu.

L'ajustement des dépenses de fonctionnement amène à inscrire 16,3 millions d'euros supplémentaires : + 3,3 millions d'euros pour les services départementaux (dont 1,8 million d'euros consacrés au coût locatif de l'installation des P.M.I. dans les territoires), +2,9 millions d'euros pour les projets de Guyancourt (1,1 million d'euros) et des Mureaux (1,8 million d'euros), + 5,2 millions d'euros de provisions et d'opérations comptables et + 3,5 millions d'euros de S.M.O.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 6,4 millions d'euros, avec + 0,6 million d'euros de F.S.L., + 3,5 millions d'euros de mobilités (reports de travaux sur la R.D. 30, plan anti-bouchons et ligne T6) et + 2,1 millions d'euros d'opérations d'ordre.

Nous affectons 25,3 millions d'euros supplémentaires aux dépenses d'investissements : + 2 millions d'euros pour les maisons médicales (un fort investissement de 18 millions d'euros est prévu dans le domaine rural sur quatre ans), + 7,3 millions d'euros pour les mobilités, + 14,3 millions d'euros pour les projets de Guyancourt (5,7 millions d'euros) et des Mureaux (8,6 millions d'euros) – le projet de Guyancourt permet de réaliser un gain budgétaire, grâce aux sessions immobilières qui dépasseront le coût des transformations), + 13,7 millions d'euros pour la S.M.O. et + 2,1 millions d'euros pour les opérations d'ordre, qui se neutralisent.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des demandes d'intervention ?

Yves VANDEWALLE – Je note un ajustement de dépenses d'investissement de 9,6 millions d'euros pour le campus des Mureaux. Qu'en est-il des contacts évoqués lors de la dernière séance avec une grande entreprise chinoise pour développer ce Campus ? Par ailleurs, concernant le T.H.D., quelle est la destination des crédits d'autorisation de programme de 11,3 millions d'euros ?

M. LE PRESIDENT – La somme indiquée sur le Campus permet à la fois l'acquisition et la mise en réserve des crédits de fonctionnement. Les discussions se poursuivent positivement avec la Chine, mais ne sont pas abouties. Nous avons reçu une délégation chinoise voici 15 jours de trois entreprises intéressées. J'espère qu'une convention claire des répartitions des responsabilités pourra être signée d'ici la fin de l'année. Créer un partenariat avec des entreprises chinoises n'enthousiasme pas tous les partenaires de la Vallée de Seine. Certains s'inquiètent d'éventuelles « copies », notamment Airbus Industrie.

Concernant la question relative au crédit de 11,3 millions d'euros sur le T.H.D., il s'agit de financer la montée en débit.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5560.2 est adoptée à l'unanimité.

Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux - exercice 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le montant du fonds s'établit à 13,2 millions d'euros, en hausse de 1,4 million d'euros par rapport à 2016, soit 12 % supplémentaires à répartir. La modification de la formule de répartition a été mise en place en 2016 à la demande des services de l'Etat. Nous avons essayé de préserver les communes rurales : ce fonds concerne 190 communes de moins de 5 000 habitants qui bénéficient de la répartition des droits de mutation. La moyenne est de 61 961 euros par commune, soit une amélioration de 11 738 euros par commune par rapport à l'exercice 2016. Il s'agit globalement d'une bonne nouvelle pour cet exercice 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5559 est adoptée à l'unanimité.

Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - exercice 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Les nouvelles sont moins bonnes, car l'enveloppe que nous devons répartir passe de 21,4 millions d'euros en 2016 à 19,9 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 7,04 %. La liste des 45 communes bénéficiaires dites « défavorisées » par une très faible taxe professionnelle est jointe à la délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5623 est adoptée à l'unanimité.

Modification du Règlement Budgétaire et Financier

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Cette modification réglementaire fait suite au vote réalisé en 2016, auquel nous souhaitons apporter des précisions et des améliorations en matière d'amortissements. La mise à jour proposée concerne les modalités d'amortissement des immobilisations et plus particulièrement les dépenses réalisées par le Département au titre du raccordement des sites départementaux au réseau T.H.D. Il est proposé de choisir des durées d'amortissement davantage en harmonie avec les conventions signées sur l'acquisition des droits d'usage irrévocables, soit une durée de 15 ans pour les collèges et de 10 ans pour les sites départementaux, ainsi que sur la partie mutualisée avec les lycées.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5592 est adoptée à l'unanimité.

Demande de regroupement des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

Marie-Célie GUILLAUME, *rapporteur* – Depuis deux ans, notre collectivité a engagé une politique volontaire de renforcement de nos coopérations avec le département des Hauts-de-Seine.

Cette politique s'est, en particulier, traduite par la création le 5 février 2016 d'un établissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine, l'un des deux établissements de cette nature existant au plan national.

Par ailleurs, l'article L 3114-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le regroupement de deux départements existants peut être décidé par décret en conseil d'Etat dès lors que :

- ces deux départements appartiennent à la même région ;
- leurs territoires forment un ensemble d'un seul tenant ;
- la demande de regroupement est inscrite à l'ordre du jour du Conseil départemental à l'initiative d'au moins 10 % des membres de chacun des Conseils départementaux concernés ;
- la délibération concernée est adoptée de façon concordante par les deux assemblées départementales à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, vous avez été destinataire d'un courrier signé par 38 de nos collègues dont le texte est le suivant :

« Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Depuis deux ans déjà, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont engagé un processus de rapprochement dont l'objectif est de proposer une vision plus ambitieuse pour nos territoires et pour leurs habitants.

Ce regroupement est d'ores et déjà effectif d'un point de vue spatial avec la longue frontière commune à nos deux Départements et les nombreuses infrastructures de transport qui les relient. Il n'est pas sans racine historique, nos deux territoires ayant déjà été associés étroitement dans le cadre du département de la Seine-et-Oise dont ils étaient, en tout ou partie, les composantes entre la Révolution française et 1968.

Mais c'est tournés vers l'avenir que nous pensons qu'il offrirait des perspectives renforcées d'attractivité, de croissance et de création d'emplois, dans le cadre de l'aménagement du territoire équilibré dont nos deux collectivités ont fait le choix et

que caractérisent la qualité de nos équipements publics, de nos espaces naturels et une forte densité culturelle.

Ce regroupement nous semble pleinement cohérent avec les objectifs de la politique nationale :

- *Il s'inscrit pleinement au service et dans la perspective de la constitution d'une métropole capitale puissante et équilibrée. Notre conviction est, en effet, que l'une des conditions de la réussite métropolitaine est qu'elle recouvre l'ensemble du territoire de l'Île de France - Paris, petite couronne et grande couronne - plutôt que de rester circonscrite à l'hyper-centre urbanisé au détriment de la périphérie qui l'est moins. Sur ce territoire francilien, la région et la métropole doivent former une seule entité afin d'éviter la multiplication des structures, des coûts...et des stratégies. À cette fin, une adaptation des compétences de la région Île-de-France permettrait d'en faire une véritable région métropolitaine de Paris, concentrée sur les compétences d'aménagement stratégique et d'attractivité économique.*
- *Le regroupement de nos départements serait aussi pleinement cohérent avec l'objectif affiché par le Gouvernement de diminuer le nombre des départements sans les supprimer, afin de garantir la qualité d'un service public de proximité dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la solidarité territoriale et la solidarité sociale.*

Ainsi, dans la compétition que se livrent les grandes métropoles mondiales, nos deux territoires, très complémentaires, constitueraient, une fois unifiés, un moteur puissant de développement pour la région métropole du Grand Paris.

Néanmoins notre initiative doit avant tout être regardée comme une initiative locale : il s'agit, comme ont pu le faire les élus de Lyon et du Rhône, mais sur un schéma qui nous serait propre, de prendre notre avenir en main et de répondre aux demandes de nos administrés, en démontrant qu'il est possible d'accroître le dynamisme de notre territoire, de maintenir un service public de proximité de qualité tout en réalisant des économies grâce aux effets d'échelle et de mutualisation et à l'échange de nos meilleures pratiques.

En effet, nos collectivités sont confrontées à des défis budgétaires et fiscaux considérables. La baisse drastique des dotations de l'État, le poids croissant des péréquations qui pénalisent les collectivités les mieux gérées, l'augmentation de la part non compensée des allocations individuelles de solidarité, ont privé en quatre ans nos deux départements de la somme colossale d'un demi-milliard d'euros, qui a dû être compensée par des économies et des prélèvements fiscaux nouveaux. Sans réaction de notre part, ces politiques de l'État, dont tout laisse penser qu'elles vont se poursuivre, laisseraient le choix dramatique d'avoir à renoncer à l'engagement constant de nos départements en faveur d'une faible pression fiscale et d'un endettement limité ou de remettre en cause les politiques d'investissement au service

des populations et la nécessaire solidarité que nous devons apporter aux zones urbaines et rurales les moins favorisées de nos territoires.

Mais le plus grave est sans doute que l'orientation des financements d'État et de la Région sont depuis toujours structurellement défavorables à l'Ouest francilien : nous devons largement compter sur nos propres forces pour financer les grandes infrastructures de formation supérieure, de recherche, de transports, de réseaux numériques etc. qui nous permettront de maintenir et développer notre potentiel de croissance relativement aux autres parties du territoire francilien et en particulier à Paris qui tend à concentrer la richesse sans ressentir pour autant la moindre solidarité à l'égard des autres composantes de l'Ile-de-France, comme l'a encore prouvé récemment la décision unilatérale de fermeture des voies sur berges qui complique les déplacements de millions de Franciliens. Ensemble, nous pouvons relever ce défi, là où, séparés, de nombreuses réalisations essentielles risquent de se révéler hors de notre portée.

Des économies importantes sont possibles à travers la mutualisation de nos moyens et ressources, tout en maintenant des services de proximité. C'est la démonstration que nous avons commencé d'apporter depuis dix-huit mois. Dans le cadre de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines – Hauts-de-Seine, créé par délibération respective des Assemblées des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 5 février 2016, nos deux départements ont d'ores et déjà mis en commun les moyens et les missions d'entretien de la voirie départementale, leurs services d'adoption et d'archéologie préventive ainsi qu'une politique systématique d'achats groupés. L'exercice au quotidien des missions qui y ont été mises en commun est salué comme une réussite opérationnelle et de performance économique.

Mais l'enjeu va bien au-delà : il s'agit de se donner les moyens ensemble d'une plus grande ambition qu'illustrent déjà la création du puissant outil d'aménagement que constitue la SEM Citallios, fruit de la fusion de quatre SEM d'aménagement de nos deux Départements, ou le lancement effectif du projet de foyer d'accueil médicalisé des Mureaux, qui permettra d'accueillir sur notre territoire, plutôt que de les envoyer en Belgique, des personnes atteintes de handicaps psychiques ou de troubles du spectre autistique.

Pour aller au bout de notre ambition, les complexités juridiques de la coopération interdépartementale sont cependant déjà vécues comme un frein ; elles ne permettent pas d'aller aussi vite qu'il le faudrait et engendrent par leur lourdeur une déperdition d'énergie administrative qui atténue l'impact des rationalisations effectuées. Une modification plus drastique de l'ordre juridique nous apparaît nécessaire afin que dans le cadre d'un département plus puissant, offrant une large panoplie d'atouts et d'opportunités, nous puissions relever le défi de maintenir une collectivité de proximité, mais jouant pleinement son rôle dans la région métropolitaine de Paris, en s'appuyant sur des élus doublement légitimes, par leur désignation au suffrage universel direct et par leur connaissance précise des aspirations des habitants.

Car, si le département qui résulterait de la fusion des Hauts-de-Seine et des Yvelines représenterait un ensemble puissant et attractif, il conserverait, dans sa diversité, une taille humaine.

Pour toutes ces raisons et forts des premiers résultats de notre démarche d'interdépartementalisation, le moment nous apparaît propice à accélérer le processus de rapprochement entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Aussi, en accord avec les élus altoséquanais qui adressent une demande similaire au Président de leur Conseil départemental, nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 3114-1 du Code général des collectivités territoriales, d'inscrire à la séance du Conseil départemental qui se tiendra le 30 juin prochain, un rapport et sa délibération portant demande de regroupement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. »

Dans le fond du projet qu'il expose, comme dans la forme, ce courrier remplit toutes les conditions requises par le code général des collectivités territoriales. En conséquence, nous soumettons aujourd'hui ce vote à cette assemblée, qui prévoit :

- En son article 1, que le Conseil départemental des Yvelines demande au gouvernement de prononcer le regroupement de ce département et du département des Hauts-de-Seine en une seule collectivité départementale ;
- En son article 2, que le Conseil départemental des Yvelines souhaite que le gouvernement approuve ce regroupement dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2018 ;
- En son article 3, que le Conseil départemental des Yvelines donne mandat à son Président pour accomplir, en liaison avec le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les démarches nécessaires à la réalisation et à l'aboutissement de cette demande.

M. LE PRESIDENT – J'invite ceux qui le souhaitent à prendre la parole.

Yves VANDEWALLE – Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il s'agit quasiment d'un moment historique. Le département des Yvelines a plus de 50 ans et nous nous apprêtons à le faire disparaître, au moins administrativement. Monsieur le Président, j'admire vos talents de pédagogue. 38 membres de cette Assemblée ont fait leur dictée sans faute et ont spontanément écrit pour demander la fusion des Yvelines avec Les Hauts-de-Seine. Les jeux sont donc faits et je salue ce travail d'orfèvre. Même la presse locale donne quasiment dans le publi-reportage. Vous n'avez pas ménagé vos efforts pour arriver à vos fins, notamment pour séduire les ruraux, comme à Rambouillet, à qui vous avez fait la semaine dernière de belles promesses, que je reconnais apprécier. J'espère simplement qu'elles se concrétiseront par des moyens à la mesure des enjeux. J'émet un regret cependant : les Assises de la Ruralité avaient mis en avant les transports comme axe prioritaire, mais je vous ai trouvé un peu silencieux sur ce point.

Dans quelques minutes, la fusion sera votée sans aucune étude d'impact, sans savoir quelles en seront les conséquences sur la fiscalité ou la politique d'aménagement du territoire. Je citerai un seul exemple : il existe une vraie logique territoriale le long de la vallée de la Seine. L'avenir de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines se joue au contraire avec l'O.I.N. de Paris-Saclay : devons-nous également, nous marier avec l'Essonne ? Nous pourrions légitimement nous poser la question.

Concernant la fiscalité, je veux bien m'en remettre à la générosité des Hauts-de-Seine, mais mes quelques heures de vol m'amènent à penser que cela revient à faire preuve d'une touchante naïveté. Le débat étant clos avant même d'avoir commencé, je n'y reviendrai pas. Beaucoup ont pris pour argent comptant vos précautions oratoires, lorsque vous expliquiez voici un an et demi que nous avancerions pas à pas. Je n'y ai jamais cru et je l'ai même écrit. J'ai toujours préféré la clarté de Patrick Devedjian qui avait annoncé lors de ses vœux de janvier 2016 la fusion des deux départements dans les deux ans. C'est bien lui qui disait la vérité, car si le gouvernement devait l'accepter, cette fusion devrait intervenir en janvier 2018. Il s'agit d'une opération politique dont l'initiative revient précisément à Patrick Devedjian, qui cherchait une parade pour éviter que les Hauts-de-Seine ne soient incorporés de force dans la métropole de Paris. Je vous invite à relire son interview, parue dans *Le Monde* le 16 janvier 2014, bien avant les dernières élections départementales. A cet égard, cette fusion est du grand art, car on veut donner l'apparence d'un coup de génie à une opération politique.

Pour précipiter le mouvement, vous avez surjoué certaines difficultés budgétaires, comme le prouve le confortable compte administratif que nous venons de voter. Vous utilisez maintenant l'argument de l'électrochoc politique qu'a été l'élection d'Emmanuel Macron pour précipiter la décision et escamoter le débat de fond que vous aviez annoncé pour l'automne. Ce qui me navre le plus est – le mot est peut-être trop fort, mais je n'en ai pas trouvé de plus approprié – le mépris pour nos électeurs à qui la vérité a été soigneusement cachée, car tout était connu avant les élections départementales. Je suis surpris qu'une assemblée élue en 2015 sans mandat puisse vouloir aujourd'hui saborder le navire. Les données du problème ont peu changé en deux ans.

Je sais que le mandat n'est pas impératif, mais la démocratie repose tout d'abord sur le respect des électeurs et des engagements pris. Les Socialistes, qui l'avaient oublié, viennent d'en faire l'amère expérience avec François Hollande et le brillant résultat électoral que l'on sait. Les Yvelinois ne vous ont pas conféré les pleins pouvoirs : cet unanimité de façade ne convainc personne. Inutile de s'étonner du résultat des dernières élections : les Français sont exaspérés par ces pratiques politiques d'un autre âge.

Ce qui nous sépare, Monsieur le Président, est très simple : vous êtes porteur d'une vision pessimiste et défaitiste de notre avenir lorsque vous dites que les Yvelines n'ont plus les moyens de financer leur développement, alors que je suis optimiste pour l'avenir de notre territoire, riche d'un tissu économique de premier ordre et d'un cadre de vie attractif. Nous sommes le quatrième département le plus riche de France. Si

nous devons mourir, beaucoup d'autres mourront avant nous ! Je n'ai pas peur des paris sur l'avenir, mais je n'aime pas les paris perdants et je préfère que nous restions les maîtres de notre destin.

Je ne vois qu'un seul argument, fort, mais insuffisant, en faveur de la fusion : celui de constituer à l'Ouest une force politique suffisante pour peser sur l'Etat et la Région dans la politique de rééquilibrage à l'Est qui finit par créer de nouveaux déséquilibres en défaveur de l'Ouest parisien. On a parfois le sentiment que la politique consiste à déshabiller Paul pour habiller Jacques. L'Ile-de-France doit au contraire jouer de tous ses atouts, et nous en faisons partie, et mobiliser toutes ses forces pour demeurer dans le peloton de tête des grandes métropoles mondiales.

En votant cette délibération, notre Assemblée va confier notre avenir à Emmanuel Macron. C'est donc lui qui aura le dernier mot, car c'est le gouvernement qui a le pouvoir d'approuver ou non la fusion. Cette décision est subordonnée à une grande inconnue - qui ne devrait pas durer longtemps, car j'ai lu la veille dans un article des *Echos* que le Gouvernement devrait réduire de 25 % le nombre des départements pendant l'été - : la nécessaire réforme de l'architecture administrative de l'Ile-de-France, qui se caractérise par un mille-feuille, qui avec la création de la métropole du Grand Paris apportera une grande confusion.

Je vous remercie de votre attention et je ne surprendrai personne en annonçant que je voterai contre cette fusion.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Monsieur le Président, Chers Collègues, vous nous demandez de nous prononcer aujourd'hui en faveur du regroupement des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Lors du vote de la création de l'établissement public interdépartemental, j'avais précisé que je n'avais pas d'opposition de principe, mais qu'il était important de travailler avec méthode, ce qui signifie mettre à profit cette période de travail avec nos collègues des Hauts-de-Seine pour tester et évaluer les bénéfices de la mutualisation. L'objectif affiché était, du point de vue des Yvelines, d'obtenir une plus grande efficacité de nos politiques au bénéfice de nos administrés, dégagant des économies de nature à baisser la pression fiscale. Il s'agissait de gagner de nouvelles marges de manœuvre en matière d'investissements. Le peu de recul de cette première phase de mise en commun des services ne permet pas d'aboutir à une conclusion claire sur ce point.

Vous proposez aujourd'hui l'accélération du processus de rapprochement, et je comprends que cela est commandé en partie par l'agenda du nouveau gouvernement. Cela nous empêche de mener à bien cette évaluation et les études d'impact que j'avais pourtant appelées de mes vœux lors de la création de l'E.P.I. Dès lors, quelle conclusion en tirer et quelle décision prendre ?

Aujourd'hui, vous proposez de changer de paradigme et de considérer la Métropole du Grand Paris comme une métropole élargie dans son périmètre et renforcée dans ses pouvoirs. Bref, de fondre une entité déjà mort-née, au bord du gouffre, dans une Région-Métropole. Vous souhaitez par-là envoyer un signal fort au nouveau

gouvernement quant au rôle que les départements doivent jouer dans cette nouvelle organisation territoriale. Des départements structures de proximité, à taille humaine et en même temps, structures ambitieuses, ne se résignant pas à devenir de simples guichets de versement des aides sociales d'Etat. En tant qu'élue de Versailles et de la capitale des Yvelines qui accueillera deux gares du Grand Paris, je vois dans ce rapprochement l'occasion de se raccrocher à la Métropole, d'inscrire le pôle de développement de Satory dans cet ensemble. Vos annonces récentes en matière de soutien à la ruralité dont le centre serait la ville de Rambouillet m'ont également rassurée quant à la capacité de ce grand ensemble à préserver cette richesse et cette particularité de notre territoire.

J'exprime toutefois un regret, celui de ne pas avoir entrepris ce travail de pédagogie auprès de la population. Nos concitoyens ont exprimé clairement, lors des dernières échéances électorales, leur volonté d'une plus grande écoute et d'une plus grande transparence dans les décisions prises par les collectivités et les élus et qui impactent leur vie au quotidien. Le rattachement à un territoire et à un département est souvent synonyme d'attachement et l'ignorer n'est pas une bonne chose. C'est le regret que je souhaitais exprimer devant vous ce matin.

Au regard des enjeux et de la nécessaire modernisation de notre organisation territoriale, ainsi que de l'indispensable rééquilibrage à l'Ouest des investissements de la Région, je voterai favorablement à ce rapprochement avec Les Hauts-de-Seine.

Laurent BROSSE – Les deux éléments majeurs de cette délibération sont tout d'abord le défi budgétaire et fiscal auquel nous devons faire face dans le cadre de la baisse de la dotation de l'Etat et ensuite la volonté affichée du Gouvernement, conformément au programme du candidat-Président Emmanuel Macron, de favoriser le regroupement des départements. In fine, la véritable question que nous devons nous poser est celle du service rendu aux administrés. Le défi qui sera le nôtre est celui de maintenir, si cette fusion se réalise, une égalité de service équivalente et une proximité avec les administrés. Il me semble qu'il serait intéressant de rappeler la procédure de fusion. Nous sommes aujourd'hui appelés à voter une délibération : ce n'est pas dès demain que cette fusion s'opérera. Le Gouvernement doit donner son accord et il semble pertinent de mettre à profit la phase transitoire que nous allons connaître dans l'attente de l'accord de l'Etat pour travailler sur ce service rendu aux administrés et sur la garantie que nous devons offrir pour avoir, demain, une qualité de service au moins équivalente à celle que nous connaissons aujourd'hui. Je rejoins globalement Claire Chagnaud-Forain : je n'ai pas non plus d'opposition de principe à cette fusion, que je voterai favorablement.

Karl OLIVE – Les Yvelines-Hauts-de-Seine, Les Hauts-de-Seine-Yvelines : c'est « *besoin de rien, envie de toi* ». Nous pourrions faire comme si nous n'avions besoin de rien, comme si nous pouvions continuer à fermer les yeux sur les baisses de dotation que subit notre département... les dotations étaient de 145 millions d'euros en 2013 et sont passées à 13 millions d'euros en 2017, de façon unilatérale, sans concertation et après que nous ayons été tous élus en 2015. Nous pourrions faire comme si nous ne

devions pas tenir compte de ce manque à gérer et donc à investir, de près de 130 millions d'euros, comme si nous ne devions pas tenir compte de l'augmentation de la péréquation interdépartementale, cette prime de la mauvaise gestion qui consiste à punir les bons élèves pour remplir les caisses des diplômés du dernier rang. Il s'agit d'un prélèvement de 14 millions d'euros en 2013 qui s'est envolé à 40 millions d'euros en 2017. A ce stade, ce n'est pas de la solidarité, mais de l'assistanat totalement injuste et inacceptable... « *Donnez-moi du poisson, je n'apprendrai jamais à pêcher* » : Mao, réveille-toi, ils sont devenus fous ! Enfin, nous pouvons faire comme si nous ne devions pas tenir compte de l'explosion des charges sociales, dépenses sociales que nous assumons, mais dont l'augmentation ne doit pas nous laisser muets comme des carpes et têtus comme des mulets. Entre l'A.P.A., la P.C.H., et le R.S.A., nous sommes passés à une enveloppe mécanique de 194 millions d'euros à 232 millions d'euros au cours des quatre dernières années. Nous pouvons faire comme si le dernier dérapage en date du gouvernement Hollande stigmatisé par le Premier ministre Edouard Philippe ne représentait pas 8 milliards d'euros, et comme si de rien n'était, il n'y aura pas d'impôts supplémentaires, nous jure-t-on là-haut pour contenir cette dette. « Tout passera par les économies »... et qui va trinquer à votre avis ? C'est vous, peut-être avec des disparitions, peut-être avec l'annonce prématurée des *Echos* dont parlait Yves Vandewalle.

« *Et ça continue, encore et encore c'est que le début, d'accord, d'accord...* » Cette fusion a commencé par un flirt, avec Les Hauts-de-Seine : voirie, adoption, archéologie, 14 millions d'euros de part et d'autre dans la corbeille des futurs mariés, pour une première année d'aspirations communes, puis une seconde. Si on y ajoute la fusion de nos S.E.M. départementales respectives, cela fonctionne ! Je citerai deux exemples : 0,5 milliard d'euros d'investissement sous l'égide de Citallios, nouvelle S.E.M. yvelino-altoséquanaise pour l'aménagement de la Z.A.C. Rouget-de-Lisle, 2000 logements sur 10,2 hectares, au service de nos administrés. L'installation du P.S.G. sur 75 hectares pour la ville de Poissy, sur tout le territoire de la Vallée de Seine représente 250 millions d'euros d'investissements, 50 millions d'euros d'acquisitions, 2 millions d'euros annuels de taxe pour l'ensemble du territoire et du Département. Cela est rassurant pour les élus que nous sommes.

Après le flirt, la fusion... et qui sait plus tard, l'effusion... Les mariés ont leur caractère, leurs solidarités, leurs atouts, ici le foncier, là le développement économique. A la clef, on trouve une fiscalité prometteuse, un endettement limité, et un avenir maîtrisé. En prenant notre destin en main, nous restons acteurs de notre vie et sûrement pas spectateurs de celle des autres.

Enfin, Les Yvelines-Hauts-de-Seine, c'est Peter et Sloane, c'est « *besoin de rien envie de toi, comme jamais envie de personne !* »

Christine BOUTIN – Les uns et les autres ne seront pas surpris que je soutienne l'analyse exposée par Yves Vandewalle. La raison pour laquelle je ne voterai pas favorablement cette délibération est autant une question de fond que de forme. Depuis toutes ces années où je suis élue et où j'ai l'honneur de représenter le Département

dans le canton de Rambouillet, j'ai toujours eu une relation de vérité et d'engagement avec les habitants de mon canton. Le fait que nous allions aussi vite dans cette délibération, alors que lors des précédentes élections, nous n'avons pu dire à aucun moment dans notre campagne électorale que se profilait ce projet de fusion, est pour moi insupportable. Les Français, nos électeurs rencontrent beaucoup de soucis : cette fusion leur passe au-dessus de leur tête, car ils ont bien d'autres problèmes à gérer. Or les conséquences de cette fusion, si elle se réalise, sur le quotidien de chacun de nos administrés seront importantes. La moindre des choses aurait été de les associer. Ni les maires, ni le Personnel du Département, dont on parle peu, mais qui est très inquiet de ce rapprochement et a besoin d'être rassuré sur son avenir, n'ont été véritablement associés à cette action précipitée.

Les conséquences fiscales, historiques de cette décision sont importantes : il s'agit bien d'une journée historique. Elle sera votée dans l'indifférence générale, car nous n'avons pas pu informer nos administrés. Vous nous demandez à nous-mêmes, Monsieur le Président, un vote à l'aveugle dans cette affaire. J'ai pris de nombreuses fois la parole pour contester un certain nombre d'orientations. Je me réjouis et je salue le programme que Monsieur le Président a proposé sur la ruralité : il était inattendu et c'est la première fois depuis 35 ans que je siége dans cette Assemblée que j'entends parler de la ruralité avec un projet sérieux et des actions. Je ne doute pas que les financements suivront. Je tiens à vous en remercier. Ce plan aurait pu faire changer mon avis et mon vote si j'en avais été informée plus tôt ; tout le monde sait que je suis opposée à cette fusion et je n'ai pas le temps d'expliquer les raisons pour lesquelles je pourrais l'être. La ruralité est très importante à mes yeux, mais je ne suis pas une femme d'abstention. Je voterai donc défavorablement sur cette décision. Je pense que l'affaire n'est pas gagnée concernant la fusion. Je le dis afin de rassurer le personnel : cette opération devait être menée dans les deux ans à venir : la décision reviendra à l'Etat et donc Monsieur Macron... Monsieur Macron n'est pas ma tasse de thé.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Je suis favorable à la fusion. Je ne vois pas en quoi un choix politique est critiquable : il fait partie de notre rôle et de notre fonction et nécessite un certain courage. 38 personnes ont signé le courrier. Je ne pense pas qu'ils soient dans une action « moutonesque » derrière le Président. Nous avons les uns et les autres réfléchi, collaboré – des actions de mutualisation et de regroupements de commandes ont été mises en place. Les choses se passent bien et les voyants sont au vert. J'ai entendu les craintes, les angoisses, les incompréhensions sur les conséquences de cette décision. J'entends aussi parler d'équilibre, de force, d'identité, de proximité, de mutualisation, d'économies, d'enjeu et de dynamisme. Je remercie mes Collègues et le Président de nous avoir fait cette proposition, qui va dans le sens d'un développement territorial qui jusqu'à présent me semblait être un grand marasme.

Jean-François RAYNAL – Je rappelle qu'on dit souvent que les Français ont la mémoire courte. Je pense que c'est également le cas des élus. N'étant pas maire, j'ai interpellé mes Collègues qui le sont pour leur rappeler qu'en 2012, dans notre département, parce que la loi l'imposait un peu à marche forcée, des regroupements de communes ont eu lieu, car nous étions en retard dans notre territoire yvelinois, comme

d'autres départements de la région Ile-de-France. Puis sont arrivées les élections municipales de 2014 : je ne me souviens pas avoir entendu les maires dire qu'il y avait une nouvelle configuration territoriale presque achevée à la fin de l'année 2012, mais qu'il y allait avoir une nouvelle cartographie et que nous allions encore travailler autrement, avec des blocs plus importants, des limitations plus fortes de population, tant pour la partie urbaine que pour la partie rurale. La campagne s'est faite, de nombreux maires ont été élus, voire réélus. Puis l'Etat a imposé une recomposition du territoire. Les électeurs et élus ne le savaient pas. Aujourd'hui, j'entends que nous bafouons la démocratie et que nous prenons des décisions alors que les électeurs ne le savaient pas. Il existe toutefois une légère différence : ce n'est pas l'Etat qui nous le demande, mais la loi qui nous le permet. Les élus s'emparent de la possibilité de pouvoir renverser les choses et de sortir d'une espèce de fatalité, face au rouleau compresseur de la Métropole. Il vaut peut-être mieux monter sur ce rouleau compresseur plutôt que de rester et le voir arriver vers nous, en lui donnant peut-être une nouvelle direction afin que toute l'Ile-de-France en profite.

Sur le plan économique, géographique et de développement, nous avons tout intérêt à donner à cette métropole la plus grande harmonie possible de territoire. J'ai entendu que « Le Président nous proposait de... » : nous avons écrit au Président des Yvelines, comme nos collègues des Hauts-de-Seine l'ont fait auprès du leur. Il y a une certaine nostalgie : peut-être que le nom des Yvelines disparaîtra. Je vous rappelle que voici 50 ans, ce territoire était celui de la Seine-et-Oise. Deux générations peuvent être attachées à un territoire. Si aujourd'hui Les Hauts-de-Seine et Les Yvelines devaient changer de nom, ce ne serait pas une révolution, mais peut-être un pas vers l'avenir, et nous sommes au 21^{ème} siècle. Bien évidemment, je voterai favorablement cette délibération.

Bertrand COQUARD – Il est toujours difficile de prendre des décisions et de les assumer. De nombreuses concertations ont été faites : j'ai personnellement participé à une rencontre des maires à Maule, auxquels la fusion a été présentée, en parlant de la Métropole et des risques que cela pouvait entraîner sur le développement économique. Le modèle de la communauté urbaine de Lyon a été cité. Ce n'est pas la première fois que les élus le sont sur un programme qu'ils ne maîtrisent pas. Nos électeurs ont besoin de ce courage de décision. Ma décision n'est absolument pas faite au niveau individuel, mais pour le bien collectif. Je ne sais pas aujourd'hui s'il s'agira d'une bonne ou d'une mauvaise chose, mais j'assume ma décision de voter favorablement à cette fusion. Je préfère être acteur que spectateur.

Georges BENIZE – Même si la Bergerie Nationale se situe à Rambouillet, je ne suis pas un mouton. Etant un ancien maire d'une petite commune, cette situation me rappelle le moment où elle est entrée au sein d'une communauté de communes, avec beaucoup d'angoisse face à la grande ville de Rambouillet. Je suis ravi à ce jour, d'avoir sur le territoire des micro-crèches et des services que nous aurions été incapables de mettre en place si nous étions restés des petites communes de 1 000 habitants. Je voterai favorablement cette délibération.

M. le PRESIDENT - Mes Chers Collègues, avant de passer au vote, qui me semble acquis puisque ce texte a été proposé par 38 d'entre vous et que je ne surprendrai personne en annonçant que je m'y rallie, je souhaiterais ajouter quelques remarques.

Notre démarche est, me semble-t-il, exemplaire. Elle n'a pas réellement d'équivalent et la méthode est bien différente de celle employée par d'autres. N'ayons pas honte de la méthode que nous avons employée. Lorsqu'en 1964, il a été décidé de scinder un département en trois et de créer Les Yvelines, je n'ai pas souvenir que le Général de Gaulle, qui avait pourtant le référendum facile, en ait organisé un. Plus récemment, le ministre de l'Intérieur a construit la métropole de Lyon, et cela n'a pas fait l'objet de quelque référendum que ce soit. La procédure référendaire doit se manier avec précaution. Par ailleurs, elle est impossible dans le cas qui nous occupe puisqu'elle n'est pas légale : nous n'aurions donc pu faire aucune obligation à l'organisation de ce scrutin. J'ai trouvé vos propos à l'égard de la presse, avec qui il m'arrive d'avoir la dent dure, un peu excessifs, Monsieur Vandewalle. Je ne doute pas qu'ils écrivent ce qu'ils ont envie d'écrire et je n'ai jamais eu le pouvoir de leur faire dire combien ma politique était admirable. Un grand quotidien matinal de la région parisienne avait organisé un référendum numérique : il en est à 1 800 participants, sur environ 1 million d'électeurs dans Les Yvelines. Les résultats de ce référendum numérique seront intéressants à examiner, mais je trouve très curieux que nous ne soyons seulement qu'à 72 % de non, car, dans ce cas, ceux qui s'expriment sont souvent contre.

Notre démarche est comparable à celle de Lyon en ce sens qu'il s'agit d'un projet d'organisation territoriale porté par des élus de terrain, capable de dépasser leur esprit de clocher et non, comme c'est trop souvent cas, d'être imposé par un Etat qui, faute d'être capable de se réformer, aime imposer aux autres les réformes qu'il conçoit, dans le silence feutré des cabinets ministériels ou sur un coin de table élyséenne, comme ceci a été le cas pour la composition des nouvelles régions françaises.

Depuis dix-huit mois, nous avons fait beaucoup pour développer nos coopérations interdépartementales, notre établissement public interdépartemental, un des deux qui existe en France, a montré la pertinence, je dirai presque l'évidence, des regroupements de services, des projets partagés, de la mutualisation de moyens, dont il a été le réceptacle. J'ai entendu vos remarques quant à l'inquiétude du personnel : rappelez-vous cette inquiétude lorsqu'il s'est agi de créer un service commun des routes : où en est-on de cette inquiétude et de l'inquiétude pour la qualité de l'entretien de nos routes ? Cet établissement public nous a montré aussi, moins positivement, que la complexité juridique de cet outil était telle qu'il ne valait mieux aller vers une accélération de notre calendrier. Il nous a convaincus, enfin, que la recherche d'un service public efficace sans être lointain, le maintien d'une solidarité territoriale et sociale ayant les moyens de perdurer, devaient s'inscrire dans le cadre d'une collectivité unifiée dont nous poserons aujourd'hui, par notre vote, la fondation.

Ce que nous avons accompli, nous l'avons fait du mieux dans l'indifférence, plus souvent sous le regard sceptique des rares observateurs et de dénigrement de quelques commentateurs. C'était, disaient-ils une posture, une tactique, pour échapper à je ne

sais quoi. Notre projet a été qualifié « d'alliance des riches » par des bonnes consciences qui, sans doute, n'ont jamais mis le pied à Trappes, à La Verrière, à Sartrouville, à Chanteloup-les-Vignes, aux Mureaux, à Mantes-la-Jolie ou dans leurs équivalents altoséquanais ; de beaux esprits qui ne savent rien du sentiment d'abandon et de délaissement de nos zones rurales que ce qu'ils en lisent dans les magazines. On nous a taxés d'égoïsme, nous qui contribuons si lourdement à la solidarité avec les autres territoires, souvent plus mal gérés que le nôtre, et à la solidarité nationale puisque l'Etat se décharge sur nous d'une partie sans cesse croissante du coût des allocations et de son propre déficit budgétaire. En quatre ans, cela représente, vous l'avez justement souligné, un demi-milliard d'euros pour nos deux départements ! Et je n'ai pas besoin de vous rappeler, car le souvenir en reste cuisant, que pour compenser une partie de ces prélèvements et transferts de charges nous avons dû augmenter lourdement notre fiscalité.

Cette politique de l'Etat, je crains, hélas, qu'elle ne s'arrête pas. Au premier niveau, la fusion que nous demandons aujourd'hui est une réponse à cette situation. En nous alliant, nous pourrions poursuivre plus efficacement la politique de sérieux budgétaire, de modération fiscale – et l'engagement est pris d'une baisse mécanique de la fiscalité si cette fusion est acceptée - et d'endettement contrôlé à laquelle Les Hauts-de-Seine et nous sommes depuis toujours attachés. Nous pourrions maintenir un service public de proximité, plus que jamais nécessaire en ces temps de crise économique et sociale. Nous pourrions pérenniser nos solidarités actives avec les zones de nos territoires qui en ont besoin, en milieu urbain comme dans les zones rurales.

Notre ambition pourtant va bien au-delà. L'Ouest parisien a été de tout temps délaissé par le pouvoir national. Déjà, en 1964, lorsque fut conçue la réforme de la région parisienne qui a donné naissance à notre département, l'un des objectifs était de compenser la faiblesse des investissements nationaux à l'Ouest de Paris : rien de nouveau sous le soleil ! Et pour ceux qui douteraient de l'actualité de ce problème, je les invite à regarder une carte du projet de Grand Paris ferroviaire : certes, il prévoit deux gares à Versailles et une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines sur les 80 gares du Grand Paris : nous en sommes les laissés pour compte. Je les invite à regarder les volets d'enseignement supérieur et de recherche des dernières générations de contrats de plan : il n'y a rien ou presque rien pour nous.

Ne nous y trompons pas : rien d'important en matière d'attractivité du territoire ne se passera chez nous si nous n'en prenons nous-mêmes l'initiative, au mieux sans qu'une lourde contribution financière nous soit imposée.

C'est d'une telle politique dont nous nous donnons les moyens par cette fusion. Ensemble, nous aurons la possibilité de promouvoir une ambition territoriale, de développer une stratégie commune en matière de logements et d'accueil des entreprises, en matière de transports, depuis les grands projets jusqu'à cette gestion des derniers kilomètres si importante lorsqu'il faut répondre aux besoins d'un vaste territoire. Ensemble, nous pourrions soutenir nos universités et nos écoles d'excellence, les centres de recherche et d'innovation, qui sont une de nos forces communes.

Pourquoi le faire ? Pourquoi ne pas subir ce que nous ne pouvons contrôler ? Parce que c'est notre responsabilité d'élus bien entendu. Mais aussi parce que c'est le moyen, le seul moyen à mes yeux de rester une collectivité ambitieuse, équilibrée et attractive, tout en faisant profiter nos concitoyens et nos entreprises d'infrastructures de qualité et d'une fiscalité basse, c'est-à-dire d'être fidèles à nos engagements à l'égard de ceux qui nous ont élus.

En artillerie, il faut souvent un coup long et un coup court avant de se régler et d'atteindre le but. Après l'immense ensemble qu'a constitué la Seine-et-Oise de la Révolution à 1964, après l'excessive coupure entre les zones centrales entièrement urbanisées et les zones périphériques plus diversifiées du dessin territorial actuel, notre projet est le coup au but qui permet à chaque situation de prendre le meilleur. Notre fusion ne s'étend que marginalement, notre territoire qui passe de 2 300 km² à 2 500 km². Parler d'éloignement ou de dilution serait exagéré lorsque l'on ajoute que 7 % à son territoire. Bien entendu, notre collectivité sera demain plus urbaine qu'aujourd'hui, mais adjoindre au dynamisme de Vélizy et de Saint-Quentin, l'attractivité de la Défense, premier centre d'affaires européen, de Boulogne, d'Issy, n'en vaut-il pas la chandelle ? Demain, nos zones rurales, nos zones urbaines difficiles, auront, pour soutenir leur développement équilibré, une collectivité départementale bien plus puissante que celle dont nous disposons.

Pour autant, notre projet n'est pas un projet égoïste qui ne traduirait qu'un chauvinisme élargi aux frontières de nos deux départements. Notre l'inscrivons clairement, et ce n'est pas une arrière-pensée, mais un fondement de notre démarche, dans une vision de ce que doit être le Grand Paris. La Métropole Capitale, nous la voulons, elle aussi, puissante, ambitieuse et cohérente. Et nous voulons y appartenir dès lors que les conditions en seront réunies. Cette métropole ne doit pas être restreinte, comme il a été envisagé de le faire, au cœur urbanisé que constituent Paris et les trois départements de petite couronne, entièrement construits, ne disposant d'aucune capacité d'extension et de respiration ; ce serait alors une collectivité de plus et qui plus est inutile : trop grande pour garantir la proximité nécessaire aux populations, trop petite pour mettre en œuvre un dessein stratégique propice à la croissance économique.

Cette métropole doit prendre en compte l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France actuelle, son cœur urbain et son arrière -pays, et dès lors, sauf à vouloir construire le royaume d'Ubu, cette métropole ne peut être que la région. Métropole régionale ou région métropolitaine, peu m'en chaut ! Je laisse à d'autres le choix sémantique. Ce que je refuse, c'est que la métropole parisienne qui a un rôle européen et mondial à jouer au service du développement de notre pays tout entier, s'enferme dans un périmètre dérisoire, consacre son énergie et ses moyens à une gabegie administrative alors que nous peinons à réunir l'argent nécessaire aux investissements essentiels et renforce le risque, d'une concurrence stratégique entre collectivités. Bien sûr, pour jouer son rôle métropolitain pleinement, la région métropolitaine devra voir ses compétences adaptées et coordonnées avec celles du bloc territorial, départements, intercommunalités, communes. Nous sommes prêts à cette discussion en espérant qu'elle sera conduite sous l'empire du bon sens, et que le maintien d'un service public

proche des gens, le souci d'économiser les deniers publics et l'ambition d'un développement économique durable en seront les seuls principes. La loi NOTRe est à cet égard une caricature. Le développement économique, seules les entreprises en sont capables.

Le rôle des collectivités, c'est de le rendre possible et qui niera qu'il faut l'énergie et la créativité de tous ? Sinon, pourquoi diable nous confier l'équipement numérique du territoire ? Pourquoi nous demander de rénover les établissements internationaux avec l'argent du contribuable départemental alors qu'ils profitent à l'attractivité de toute la région ? Pourquoi nous demander de soutenir V.E.D.E.C.O.M., le centre de recherche sur les mobilités du futur dont l'envergure est nationale ? Pourquoi exiger de nos départements 350 millions d'euros pour que l'Ouest parisien dispose avec Eole d'un lien modernisé avec les grands bassins d'emploi de la capitale ?

Oui, je veux, nous voulons, appartenir à cette métropole ambitieuse du Grand Paris que nous soutenons avec la Présidente de la Région et la quasi-totalité des Présidents de conseils départementaux d'Ile-de-France, sans mentionner celle du Président du Sénat, notre ami Gérard Larcher, dont nul ne peut suspecter l'attachement viscéral qu'il éprouve et démontre pour notre territoire.

Rester à l'écart de cette entreprise serait nous engager sur la voie de la paupérisation. De cette métropole, je ne veux pas que les Yvelines deviennent une banlieue hors les murs ou un jardin d'agrément. Je veux, nous voulons, être associés à sa définition, à sa construction et à son action au service de la croissance économique qui, à travers son rayonnement, profitera au pays tout entier. Et notre rapprochement avec Les Hauts-de-Seine nous donnera les pleins moyens de participer à cette ambition.

Voilà le sens ultime de notre vote. Par ce vote, dans quelques instants nous mettrons la balle dans le camp de l'exécutif qui aura la responsabilité de nous laisser construire ce projet, à ce jour unique en France, mais, dont je n'ai pas de doute qu'il fera des émules...ou de lui barrer la route. Mais il faudra alors qu'il dise au nom de quoi et au profit de qui.

Je vais peut-être vous surprendre, mais j'ai confiance.

J'ai confiance dans Gérard Collomb, qui a montré à Lyon qu'un projet défini et porté par les collectivités elles-mêmes et adapté à leur réalité, valait mieux qu'une réforme descendante.

J'ai confiance en Edouard Philippe, longtemps élu au débouché de cet axe Seine qui relie Paris au Havre et qui sait mieux que d'autres l'interdépendance spatiale et économique des collectivités.

J'ai confiance, enfin dans le jugement du Président de la République et dans sa capacité à reconnaître combien il aura besoin, dans son indispensable entreprise de redressement économique, de l'énergie des collectivités locales que trop souvent notre vieux pays centralisateur néglige.

Et puisque je parle de confiance, je souhaite saluer celle que vous m'avez montrée. Au départ, certains d'entre vous ont pu manifester des réserves, mais la quasi-unanimité avec laquelle je pense que nous adopterons cette délibération, montre que vous avez été sensibles au mélange d'ambition et de bon sens de ce projet.

Je vous remercie du fond du cœur.

Applaudissements.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5626 est adoptée à la majorité, avec deux voix contre : Yves Vandewalle et Christine Boutin.

M. LE PRESIDENT – Je vous informe du résultat obtenu pour ce même vote similaire dans Les Hauts-de-Seine : 1 abstention, 8 contre et 37 pour.

Je vous invite à présent à observer une minute de silence à la mémoire de Madame Simone Veil, décédée ce jour. C'était une très grande dame et cette minute de silence me paraît tout à fait légitime et nécessaire.

Après la minute de silence observée par l'Assemblée, le Président quitte momentanément la séance et est remplacé par Catherine Arenou, deuxième vice-président du Conseil départemental.

Présidence de Catherine Arenou.

Politique touristique départementale et stratégie touristique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine 2017-2021

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Cette délibération va dans le sens du vote précédent : il s'agit d'une des premières représentations du travail de fusion entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, amorcé voici plusieurs mois et menée de main de maître en partenariat entre les équipes des Yvelines et celles des Hauts-de-Seine consacrées au tourisme. Cette stratégie touristique a été réfléchi et mise en application dans des ateliers départementaux, avant d'aboutir à une stratégie interdépartementale. J'apporterai quelques précisions concernant les grands axes de cette stratégie :

- Mettre la Seine et ses berges en tourisme ;
- Renforcer le tourisme culturel ;
- Positionner l'Ouest francilien comme la destination incontournable du Grand Paris ;
- Accompagner le développement hôtelier ;
- Structurer l'offre nature et rurale selon nouvelle tendance du *slow* tourisme ;
- Impliquer es habitants et les acteurs locaux dans le développement d'un tourisme collaboratif ;

- Accompagner l'employabilité dans le tourisme ;
- Promouvoir la nouvelle offre touristique de l'Ouest francilien.

Les deux départements agiront ensemble en faveur de ces objectifs coopérationnels, en mettant chacun en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires.

Je tiens devant cette assemblée à remercier les services des Yvelines qui sont passés en l'espace d'une année d'une organisation associative à une mission intégrée dans le Département. Cette équipe a obtenu les félicitations de ses collègues des Hauts-de-Seine pour l'important travail de remise à niveau des diagnostics. Je les remercie également de tout le travail de collaboration réalisé en bonne harmonie avec les Hauts-de-Seine. Je vous invite à prendre connaissance de la brochure présentant la stratégie touristique interdépartementale, qui est un réel outil de développement économique.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-5606 est adoptée à l'unanimité.

Appel à manifestation d'engagement d'investissement et cession des réseaux de fibres optiques

Karl OLIVE, *rapporteur* – Il s'agit de la première fois qu'une opération de construction de réseau T.H.D. en zone rurale intervient sans faire appel à l'investissement public. Il s'agit également de la première fois qu'un appel à manifestation d'engagement d'investissement est mené à terme avec succès en France à l'échelle d'un département. « Yvelines Numérique » a interrogé au début de l'année 2017 le marché des opérateurs privés de télécommunication en minimisant l'engagement financier et le risque public. Plusieurs acteurs crédibles ont présenté des déclarations sur l'intégralité de la zone rurale avec quelques points saillants : un investissement intégralement sur fonds propres sans engagement de financements publics, le respect des engagements du conseil départemental quant au calendrier de déploiement et la complétude du territoire (tous les Yvelinois de la zone rurale seront desservis en T.H.D. d'ici 2020). Cette opération permet de réaliser une économie de plus de 100 millions d'euros d'argent public, dont 40 millions d'euros auraient été à la charge du Département et 15 millions d'euros à celle des communes et des intercommunalités. Le réseau T.H.D. destiné aux professionnels créé en 2004 fait partie des réseaux rachetés par l'opérateur retenu (T.D.F.). Exploité par « Yvelines Numérique » depuis 2015, il a été valorisé par des travaux d'extension et des actions de commercialisation et de communication : il s'étend aujourd'hui sur plus de 800 km et compte plus de 250 entreprises clientes et 400 sites publics raccordés au T.H.D.

Il vous est proposé d'accorder l'avance faite à T.D.F. de la partie du réseau fibres optiques dont le Département est propriétaire pour un montant de 23 millions d'euros et d'approuver le contrat de cession avec la société T.D.F. et d'autoriser sa signature par le Président du Conseil départemental.

Yves VANDEWALLE – Je tiens à saluer ce qui est en train de se produire, qui est majeur et unique en France. Le fait qu'un opérateur privé s'engage à fibrer les communes rurales est une grande nouveauté et une très bonne nouvelle pour les communes rurales et pour le Département.

Cécile DUMOULIN – Le Département a bien rempli sa fonction avec rapidité et d'efficacité. J'espère que les opérateurs privés feront de même.

Catherine ARENOU – Je partage cette remarque pour mon territoire.

Laurent RICHARD – Nous nous inscrivons dans le schéma directeur du Département en matière de délai et de planning qui prévoit des pénalités très significatives au cas où celui-ci ne serait pas respecté. Les contraintes sont beaucoup plus fortes sur les opérateurs et permettent de faire respecter le bien commun et l'équilibre au sein de la zone rurale.

Karl OLIVE – Le Département réalisera près de 40 millions d'euros d'économies, mais également l'Etat pour 35 millions d'euros, la Région pour 20 millions d'euros et les communes pour 25 millions d'euros. Cette opération irradie l'ensemble des partenaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5625 est adoptée à l'unanimité.

Fonds de concours pour le syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques »

Karl OLIVE, *rapporteur* – Ce projet consiste à améliorer la qualité du réseau historique et permet la montée en débit internet de 23 000 foyers des Yvelines sur 54 communes. Le comité syndical d'« Yvelines Numérique » a inscrit dans son budget annexe 2017 des dépenses d'investissement s'élevant à un peu moins de 8 millions d'euros. La montée en débit exige la réalisation d'investissements particulièrement importants ne pouvant être financés par l'utilisateur et impliquant une prise en charge par le département des Yvelines. Il est demandé d'approuver le versement d'un fonds de concours pour la montée en débit de plus de 6 millions d'euros au budget annexe d'« Yvelines Numériques » pour l'exercice 2017.

Yves VANDEWALLE – Je m'abstiendrai sur cette délibération, car j'estime que la montée en débit peut rendre temporairement service à certaines communes, mais qu'il s'agit d'une grave erreur sur le plan technique et qu'il est préférable d'aller directement au T.H.D. partout sur le territoire.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5551 est adoptée à l'unanimité avec une abstention de vote : Yves Vandewalle.

Pierre Bédier regagne la salle des séances et reprend sa place et sa fonction de Président de séance.

Présidence de Pierre Bédier, Président.

Acquisition de l'ancien centre de formation d'E.D.F. aux Mureaux

Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – Afin de permettre l'implantation d'un centre franco-chinois de l'innovation sur le site de cet ancien centre de formation d'E.D.F. aux Mureaux, la proposition est conforme à l'estimation émise par la Direction départementale des Finances à hauteur de 5,2 millions d'euros hors frais de portage. L'acquisition au prix de revient prévisionnel est prévue pour un montant de 5,8 millions d'euros, hors frais de notaire.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis confirme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5558 est adoptée à l'unanimité.

Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines

Josette JEAN, *rapporteur* – afin d'accompagner le développement économique et résidentiel des Yvelines, le Département a mis en œuvre un programme exceptionnel d'action foncière destiné à assurer l'anticipation et la maîtrise foncière de sites stratégiques, notamment sur les territoires des O.I.N. pour cela, le Département a signé en 2008 avec l'E.P.F.Y., devenu le E.P.F.I.F. au 1^{er} janvier 2016, une convention relative à un programme d'Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines (A.F.D.E.Y.) doté à hauteur de 147,6 millions d'euros. Le présent rapport porte sur trois points :

1) Le bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'A.F.D.E.Y. en 2016 représente un montant total de 25 millions d'euros hors frais de portage :

- Mantes-la-Ville : deux acquisitions dans le cadre de la convention quartier de gare Eole pour un montant de 1,5 million d'euros ;
- Poissy : promesses d'acquisition pour le P.S.G. de 18,7 millions d'euros ;
- Les Clayes-sous-Bois : promesses d'acquisition Atos, pour 4,5 millions d'euros.

Les promesses d'acquisition réalisées en 2016 feront l'objet d'une acquisition définitive en 2017, excepté pour les terrasses de Poncy à Poissy, pour lesquelles le P.S.G. se substituera à l'E.P.F. lors de l'acquisition.

Les 5 cessions réalisées en 2016 sur les fonds A.F.D.E.Y. représentent 1,5 million d'euros :

- 221 000 euros sur l'opération Ecopôle Carrières-sous-Poissy/Triel-sur-Seine ;

- 135 000 euros sur l'opération Hauts de Rangipont à Gargenville ;
- 255 000 euros cession Limay Gare ;
- 949 000 euros Vaux-sur-Seine les Marronniers « les plâtreries ».

2) La validation de la nouvelle répartition financière de l'A.F.D.E.Y. au 31 décembre 2016.

Au fil des avenants A.F.D.E.Y. et de l'évolution des projets, les financements départementaux et les financements classiques de l'E.P.F., dits T.S.E. (Taxe Spéciale d'Équipement), ont été croisés.

La définition opérationnelle de certains projets a conduit également à la signature de conventions d'intervention foncière et donc à la création de stock ayant plusieurs garanties de rachat (commune et E.P.C.I. en cas de conventionnement ou Département en cas de financement A.F.D.E.Y.).

Le croisement des garanties et des financements complexifie fortement la gestion du fonds A.F.D.E.Y.

Il vous est donc proposé de valider une nouvelle répartition du stock foncier soit en A.F.D.E.Y. soit en taxe spéciale d'équipement.

D'un point de vue financier, la proposition de ventilation permet de conserver un équilibre proche de la situation actuelle :

- Au 31/12/2016, le stock A.F.D.E.Y. diminue de 95,731 millions d'euros à 94,686 millions d'euros libérant ainsi de nouvelles disponibilités de financement de 1,045 million d'euros,
- le stock T.S.E. sur les projets concernés augmente proportionnellement pour atteindre 24,149 millions d'euros.

Les deux projets faisant l'objet de financements croisés non traités dans cette proposition de ventilation, car la répartition A.F.D.E.Y. / T.S.E. est inscrite par conventionnement sont :

- le projet Pointe de Verneuil pour lequel le stock A.F.D.E.Y. est de 4,992 millions d'euros et le stock T.S.E. de 23,545 millions d'euros ;
- Les projets dit « gare Eole » correspondant aux acquisitions réalisées à travers la convention-cadre signée avec le Département et la C.U. G.P.S.&O.

3) Le versement d'une enveloppe résiduelle de 30 millions d'euros à l'E.P.F.I.F.

En juin 2015, le département des Yvelines a pris la décision d'abonder financièrement le fonds A.F.D.E.Y. afin de porter son enveloppe globale à hauteur de 147,6 millions d'euros, au regard des projets d'importance qui se préfigurent (Arrivée d'Eole et de la ligne 18, requalification des sites de Satory à Versailles et Dunlopillo en Seine-Aval, ...).

Le versement de cette somme a été défini de la manière suivante :

- 20 millions d'euros ont été versé à l'Etablissement public foncier en juillet 2015 ;
- 30 millions d'euros seront versés à partir de 2016 et au fur et à mesure des besoins identifiés.

Les perspectives d'acquisitions sur fonds A.F.D.E.Y. pour l'année 2017 étant importantes, l'enveloppe des 20 millions d'euros sera donc mobilisée à plus de 80 % d'ici mi-2017. L'E.P.F. Ile-de-France a donc sollicité par courrier du 16 mai 2017, le versement de l'enveloppe financière restante, à savoir 30 millions d'euros.

Les montants ont été définis pour ces acquisitions, mais restent confidentiels au regard des négociations en cours.

Au regard de ces perspectives d'acquisition, il vous est donc proposé d'autoriser le versement de l'enveloppe budgétaire restante d'un montant de 30 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5557 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT - Ce dispositif sera très utile lorsque nous engagerons une concertation avec les communes carencées, dont le nombre, selon les services préfectoraux, va être multiplié par deux ou trois. Les sanctions de carencement vont prendre des proportions redoutables, pouvant aller jusqu'à la perte du droit des sols. Il est donc important que le Département aide ces communes à sortir au plus vite de leur carencement, notamment à travers ce fonds que Les Hauts-de-Seine vont également mettre en place.

Politique de soutien à l'offre de santé dans les Yvelines

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Au nom de tous mes Collègues, je remercie Pauline Winocour-Lefèvre qui s'est beaucoup investie sur dossier depuis plusieurs mois. Les Assises de la Ruralité ont mis en avant d'importantes demandes d'accès aux soins de premier recours sur le territoire yvelinois. Les Yvelines ne sont pas confrontées pour le moment à un manque de professionnels sur l'ensemble du territoire, mais les perspectives sont extrêmement défavorables : entre 2007 et 2016, les Yvelines ont perdu 21 % de médecins généralistes en activité ; la prévision 2015-2020 est de - 6,1 % alors que la population augmentera probablement de 4 %.

L'accompagnement de l'offre de santé dans les Yvelines pourra se développer de trois façons :

1) L'aide à la création de maisons médicales, passant par une aide à la pierre dans le cadre d'un appel à projets, qui reposera sur une géographie prioritaire, la définition de

bassins de santé éligibles. Un seul projet par bassin de santé sera retenu comme éligible. Ce projet s'étendra de 2017-2020, puis l'appel à projets sera prorogé en fonction des évaluations annuelles et éventuellement en élargissant l'éligibilité.

Cette démarche doit être participative et inclura le Département (aide à l'ingénierie), la commune, les professionnels de santé et les établissements publics de coopération intercommunale (portage commun). Un soutien modulable selon le territoire et le projet en aide à investissement est prévu, soit en acquisition de locaux, soit en avances remboursables du Département (pouvant aller jusqu'à 100 %). Le budget de l'appel à projets s'élève à 18 millions d'euros : ils sont mobilisables dès 2017 à hauteur de 2 millions d'euros. Ce budget représente sur l'ensemble du programme 12 à 18 maisons médicales. Il vous est proposé d'approuver le nouvel appel à projets de soutien départemental aux maisons médicales effectif à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

2) Le deuxième volet de cette délibération propose un accompagnement des professionnels de santé lorsqu'ils créent ces maisons médicales pluridisciplinaires, pour les soulager dans leur gestion administrative. Le temps de la montée en charge de ces maisons médicales, il vous est proposé d'apporter une aide dégressive au financement d'un poste de secrétaire sur trois ans à hauteur de 100 % la première année, 70 % la seconde et 40 % la troisième année avec plafond annuel de 30 000 euros. Ce dispositif est effectif à partir du 1^{er} juillet 2017.

3) Le troisième volet consiste à améliorer l'attractivité du Département, en favorisant la réalisation de stages de médecine générale dans Les Yvelines, en montant un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il vous est proposé de financer la formation de 100 maîtres de stages universitaires et de financer le développement d'un système d'information permettant de cibler les maîtres de stage universitaires potentiels. Il vous est également proposé de mettre en place une indemnité de déplacement pour les jeunes qui viendraient suivre leur stage dans les Yvelines et le financement d'une allocation mensuelle d'étude pouvant aller jusqu'à 1 200 euros par mois. Il vous est proposé d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de déléguer au Président la signature de la convention.

M. LE PRESIDENT – Je remercie également Pauline Winocour-Lefèvre de son investissement dans ce dossier, qui est très attendu par nos concitoyens.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – Je suis très heureuse que nous ayons abouti à ce dispositif, avec une véritable force de frappe, qui répond à une forte demande des territoires ruraux. Nous nous sommes efforcés d'avoir un outil véritablement efficace, qui réponde non seulement aux souhaits des élus locaux, mais également un outil qui lutte efficacement contre la pénurie de médecins. Cette volonté se traduit par les deux autres volets du dispositif. L'appel à projets rendra ces outils véritablement attractifs pour les médecins.

Christine BOUTIN – Je vous remercie de proposer cette délibération.

Cécile DUMOULIN – Je précise que les quartiers « sensibles » politique de la Ville sont également demandeurs de tels dispositifs.

Bertrand COQUARD – Je confirme que certains territoires urbains sont également confrontés à des problématiques de pénurie de médecins.

Josette JEAN – Cette délibération peut-elle avoir un effet rétroactif ?

M. LE PRESIDENT – Cela me paraît difficile ! Nous examinerons les délais de prescription.

Laurent BROSSE – Je conforte les propos de Bertrand Coquard. Il existe également un problème de désertification dans les villes. Tout ce qui est lié aux travaux d'accessibilité provoque souvent des départs de médecins, car ils ne sont pas en mesure de les financer. J'ai échangé avec Catherine Arenou sur ce sujet et ai cru comprendre que les médecins de santé en ville seront le deuxième axe de travail.

Laurent RICHARD – Je remercie Catherine Arenou, Pauline Winocour-Lefèvre et les services pour la qualité de cette délibération. Il y avait urgence : cette démarche est à la fois attractive et permet de ne pas dilapider les fonds publics en optimisant la création de ces maisons médicales.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5597 est adoptée à l'unanimité.

Contrats ruraux. Attribution de subventions aux communes de Dammartin-en-Serve, Flexanville, Lainville-en-Vexin, Lommoye, Richebourg et Vicq. Prorogation des contrats de Bennecourt, Galluis et Mondreville

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Ce dossier traite de la concrétisation de la solidarité territoriale et de l'attention portée aux petites communes rurales en les aidant à améliorer leurs équipements et leur environnement. S'agissant des premiers contrats ruraux de l'année, je rappellerai brièvement le nouveau règlement. Le nouveau contrat rural, adopté en décembre 2016 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 concerne les collectivités de moins de 2 000 habitants. Les taux d'intervention sont de 30 % pour le Département, 40 % pour la région sur un plafond de 370 000 euros. A cela vient s'ajouter, à l'initiative du Département, pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 3000 habitants, un plafond de dépenses subventionnables complémentaires s'élevant à 30 % de 123 333 euros, pour compenser la perte de subventions générée par le nouveau contrat. Par ailleurs, dans le souci d'une aide efficace aux communes rurales, le Département propose via l'agence IngénierY' une assistance dans les domaines techniques, juridiques et financiers.

Dans ce cadre, vous sont proposés deux contrats ruraux à extension départementale (communes de Dammartin-en-Serve et de Richebourg), quatre contrats ruraux

concernant des villes de moins de 1 000 habitants (Flexanville, Lainville-en-Vexin, Lommoye et Vicq) et trois demandes de prorogation d'avenants (Bennecourt, Galluis et Mondreville). Le montant total pour ce dossier s'élève à 737 866 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5578 est adoptée à l'unanimité.

Contrat "Yvelines Territoires". Approbation d'une convention opérationnelle de financement d'études "Quartier de la gare" et "Rénovation urbaine" avec G.P.S.&O

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Il s'agit du nouveau contrat Yvelines Territoires, qui concerne les villes de plus de 25 000 habitants et les 3 grandes communautés d'agglomérations des Yvelines. Il s'agit de subventionner des études concernant les quartiers de gare et les quartiers plus difficiles, dans le cadre de la politique de la Ville aux Mureaux, à Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Carrières-sous-Poissy. Cette participation du Département s'élèverait à 289 450 euros. Une convention est proposée, dont un correctif a été remis sur table.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5582, intégrant le correctif déposé sur table, est adoptée à l'unanimité.

Modification du Pacte d'actionnaires de la S.E.M. Patrimoniale « SATORY MOBILITE »

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Conseil départemental est appelé à voter aujourd'hui sur une modification du pacte d'actionnaires de la S.E.M. Patrimoniale de Satory. Il est composé d'un collège privé réunissant « Valéo », « Renault », et « I.F.P.E.N. », la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Mutuel et d'un collège public composé de « C.V.G.P ». et du Conseil départemental.

Pour le Département, l'accueil de « Védécom » à Satory représente un enjeu stratégique et d'attractivité pour notre territoire et pour l'emploi. La S.E.M. a contractualisé en mai 2016 avec une société la réalisation d'un ensemble immobilier innovant de 6 500 m² qui abritera majoritairement les équipes de « Védécom » et également un laboratoire et une équipe de recherche transverse sur la navette automatique.

La structure administrative de la S.E.M. a été initialement limitée, pour des raisons économiques, à la Présidente Directrice générale assistée par la société « Citallios » pour sa gestion. Avec le développement du cluster et l'entrée opérationnelle du projet, la réorganisation de la structure administrative devient une nécessité. Pour apporter davantage de disponibilité et de réactivité aux missions de management de la société

et afin de permettre l'accès patrimonial, il vous est proposé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général.

Marie-Célie GUILLAUME – Etant directement concernée par cette délibération, je ne participerai pas au vote, mais j'approuve cette dissociation de fonctionnement.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5624 est adoptée à l'unanimité, Marie-Célie Guillaume ne participant pas au vote.

O.P.I.E.VO.Y. Approbation de la convention de liquidation

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Il s'agit de la suite et de la fin de la mise en œuvre de la dissolution de l'O.P.I.E.VO.Y. Nous avons approuvé la constitution d'une nouvelle E.S.H. « Les Résidences », alliant le patrimoine Yvelinois et Essonnien avec « Action Logement ». Il s'agit aujourd'hui de la liquidation de l'O.P.I.E.VO.Y., en affectant le boni de la liquidation qui doit être consacré à des fins de politique de logement social. Ce bonus représente 8,3 millions d'euros à la fin de l'année 2018, dont 43,97 % reviennent au département des Yvelines. Il est proposé de le reverser en totalité aux « Résidences ».

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-5575 est adoptée à l'unanimité.

Contribution 2017 du Département aux charges d'exploitation des transports franciliens

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – L'Etat et les collectivités territoriales membres du Conseil du S.T.I.F. apportent une contribution financière au fonctionnement des transports franciliens. Le conseil du S.T.I.F. a adopté son budget primitif le 22 mars dernier, qui s'élève à 6,347 milliards d'euros pour sa section de fonctionnement et à 1,624 milliard d'euros pour sa section d'investissement. Le taux de la contribution du département des Yvelines est fixé par décret à 1,59 %, soit une contribution de 20,128 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5572 est adoptée à l'unanimité.

Programme d'amélioration de la sécurité routière sur les routes départementales. Programme 2017

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Une plaquette vous a été remise, qui fait la synthèse de tous les travaux d'amélioration et d'entretien qui vont se réaliser sur les voiries départementales. En matière de sécurité, 78 % du programme 2016 ont été réalisés, soit plus de 1,7 million d'euros dépensés. Nous en prévoyons plus de 2 millions d'euros cette année. La liste en est dressée dans la délibération. Je citerai plus particulièrement l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la R.D. 912 à Trappes et la réévaluation de l'opération de réaménagement d'une traversée piétonne sur la R.D. 10 à Saint-Cyr-L'Ecole.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5577 est adoptée à l'unanimité.

Convention de financement relative à la préparation des études d'avant-projet du TRAM 13 EXPRESS Phase 2 (ex : T.G.O.) dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région 2015-2020

Elodie SORNAY, *rapporteur* – La T.G.O. (Tram 13 Express) est un projet de tram-train porté en co-maîtrise d'ouvrage par S.T.I.F., la S.N.C.F. Réseau, la S.N.C.F. Mobilités et la R.A.T.P. L'opération fait l'objet d'un cofinancement Etat-Région-Yvelines. Le projet est découpé en plusieurs phases. La phase 2, qui nous concerne aujourd'hui, consiste à créer une fourche à Saint-Germain-en-Laye grande ceinture afin de réaliser une liaison vers Achères R.E.R. permettant de desservir les communes de Poissy et d'Achères et une interconnexion avec le R.E.R. E en gare de Poissy R.E.R. Sa mise en service est prévue en 2025. L'enquête publique de la phase 2 s'est déroulée du 16 juin au 26 juillet 2014. Le Département a demandé au cours de l'enquête publique que soit étudiée une correspondance en gare de Poissy R.E.R, car la correspondance Achères-Chêne feuillu n'était pas envisageable. La commission d'enquête a réservé son avis favorable en demandant d'engager une étude de faisabilité de la variante d'insertion urbaine dans Poissy passant par la gare de Poissy R.E.R. Les études du tracé urbain par Poissy seront soumises au public dans le cadre de l'enquête d'utilité publique complémentaire. Le Conseil du S.T.I.F. a donné son approbation. Un certain nombre de conventions de financement ont déjà été votées : la présente convention a pour but de définir les modalités de financement des études préparatoires à l'avant-projet réalisées par le S.T.I.F. et S.N.C.F. réseau. Cette convention porte sur deux points : l'acquisition des données préalables aux études d'avant-projet et la préparation des divers marchés nécessaires à la phase d'avant-projet. Le délai prévisionnel de réalisation des études est de 18 mois et le cout prévisionnel de la présente convention est estimé à 2 millions d'euros H.T. répartis entre 2017, 2018 et 2019. Le département des Yvelines financera à titre exceptionnel la totalité du montant demandé par cette convention afin de ne pas décaler le calendrier de mise en service

du projet : cette avance faite à la Région et à l'Etat sera déduite de sa participation à hauteur de 1,4 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5576 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Dossier de Prise en Considération Modificatif et organisation de la concertation pour la requalification de la RD 190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine avec insertion d'un T.C.S.P. en partie urbaine

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – En décembre 2007, décision avait été prise entre le Conseil général, l'E.M.P.A.S.A. et la C.A.2.R.S. d'améliorer la R.D 190 entre Poissy et Triel-sur-Seine. Trois ans plus tard, il a été décidé d'y inclure le T.C.S.P. (Transport en Commun en Site Propre). En 2013, décision a été prise, à travers le contrat de Plan Région-Département, d'accorder un financement de 10,5 millions d'euros à hauteur de 40 % pour le Département, 40 % pour la Région et 20 % pour G.P.S.C.O. (anciennement C.A.2.R.S.). Un calendrier prévisionnel a été élaboré : une concertation publique à la fin de l'année 2017, une enquête publique pour l'année 2018, les travaux qui s'étaleront de 2020 à 2023.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5569 est adoptée à l'unanimité.

RD 983 - Déviation de Richebourg. Approbation d'un protocole transactionnel

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Dans le cadre d'un marché notifié en 2013, le département des Yvelines avait confié au groupement des sociétés Rolland et Eiffage centre un marché portant sur un montant initial de plus de 5,9 millions d'euros. Le groupement a présenté le 16 avril 2015 une demande de rémunération complémentaire d'un montant total d'1,237 million d'euros H.T. pour des prestations, interventions et actions effectuées en plus du marché initialement conclu. De nombreux échanges ont eu lieu entre le Département et le groupement. Le Département a finalement proposé une indemnisation de 203 800 euros et la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel, qui est soumis à l'approbation du Conseil départemental, afin de solder le litige et d'éviter un recours à l'encontre du Département. S'il est approuvé aujourd'hui, le marché s'élèverait à 6,5 millions d'euros, soit un dépassement de 0,85 %.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5607 est adoptée à l'unanimité.

Plan régional "anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020"

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Le contrat-cadre prévoit pour la période 2016-2020 une participation financière de la région Ile-de-France à hauteur de 33 millions d'euros, dans le cadre de six opérations sous la maîtrise d'ouvrage du Département, qui représentent un montant total de 82,4 millions d'euros sur la période considérée :

- Doublement RD 30 à Plaisir et Elancourt ;
- RD 154 à Verneuil-Vernouillet ;
- Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson ;
- Etudes sur la liaison RD 30-RD 190 ;
- Bretelle d'accès A 12 – RD 7 à Bailly ;
- Etudes sur la liaison A 13 – RD 28.

La subvention de la Région porte sur 30 à 50 % du montant total de l'opération.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5584 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Cette décision ne solde pas les affaires de C.V.A.E., sur lesquelles nous avons peu avancé.

Avis du département des Yvelines sur le programme pluriannuel d'investissement des lycées 2017-2027

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – La Région a adopté son P.P.I. 2017-2027 des lycées et sollicite l'avis du Conseil départemental. Son montant total est de 4,1 milliards d'euros : pour les Yvelines, il ne prévoit pas la construction de lycée neuf, mais plutôt la création de nouvelles places, dont 800 dans le secteur de Saint-Germain-en-Laye et 300 à Versailles et Plaisir. 7 lycées sont concernés par des opérations de rénovation globale, dont les deux lycées internationaux communs entre le Département et la Région, la cité scolaire « Le Corbusier ».

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5605 est adoptée à l'unanimité.

Hélène BRIOIX-FEUCHET – J’avais attiré l’attention de la Présidente de la Région Ile-de-France sur le fait que la création de nouvelles places dans les établissements n’était pas suivie de l’adaptation des transports pour définir ces établissements. J’ai reçu une réponse par courrier cette semaine, dont j’ai adressé une copie à Jean-François Raynal et qui j’espère permettra que ces jeunes lycéens puissent non seulement se rendre dans leur lycée, mais surtout en revenir, car le transport retour n’est à ce jour pas prévu.

Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (E.N.S.A.D.).

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – L’Etablissement public du Château, du Musée du Domaine national de Versailles souhaite que la Grande Ecurie qui héberge actuellement l’Académie du Spectacle Equestre participe au projet concourant à la démocratisation de la culture, à l’innovation et au rayonnement du château. Cet établissement accueillera une autre antenne de l’E.N.S.A.D., école d’art et de design actuellement sur Paris, dans l’objectif d’accueillir à terme 300 à 600 étudiants sur le site, avec le développement d’un pôle formation continue professionnelle, l’accueil d’une classe préparatoire, la mise en place d’ateliers, de pratiques artistiques et d’actions en liaison avec des établissements scolaires. Le montant total de l’investissement est 7,6 millions d’euros. Il est proposé au département des Yvelines d’y participer à hauteur de 2,8 millions d’euros, les autres financements étant apportés par l’Etat et les autres collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT – je précise que l’E.N.S.A.D. est probablement ce qui se fait de mieux dans le monde. Ce projet est le résultat d’un partenariat très étroit avec l’Etablissement public du Château de Versailles. Auparavant, il établissait un partenariat avec le Département sur des opérations promotionnelles, et le Département lui a indiqué qu’il ne souhaitait plus investir dans des opérations certes pertinentes, mais sans lien avec ses missions. L’Etablissement public et le Département se sont donc accordés sur ce type d’opération. Le développement de l’utilisation du château de Versailles et de ses locaux par des écoles ou par quelque système économique que ce soit nous intéresse.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Nous nous réjouissons de cette aide à l’installation de l’E.N.S.A.D., qui est une institution extraordinaire et qui s’inscrira dans un riche écosystème dans lequel le Département a de nombreux partenaires comme l’école d’Architecture. Nous nous réjouissons également du lien créé avec l’ensemble des établissements scolaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5604 est adoptée à l’unanimité.

Révision du dispositif des aides culturelles

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Après deux ans de remise à plat des nouveaux dispositifs culturels, nous constatons la difficulté rencontrée par nos partenaires d’appréhender les nouveaux objectifs et surtout les nouveaux critères. Les services ont fourni un accompagnement remarquable pour expliciter ce nouveau fonctionnement sur le Département, qui vise un rayonnement global tant sur son volet urbain que sur la ruralité. Nous avons décidé de proposer quelques modifications au regard de ces nouveaux critères.

Aujourd'hui, la politique culturelle se traduit par un système d’aides simplifié reposant d’une part, sur des appels à projets et, de l’autre, sur des dispositifs de subvention transitoires :

- Quatre appels à projets (trois en fonctionnement, un en investissement) aux champs d’application diversifiés : culture et accessibilité, projets culturels structurants et innovants, éducation artistique et culturelle, projets d’informatisation et d’équipements numériques ;
- Trois dispositifs transitoires (deux en fonctionnement, un en investissement).

Certaines aides seront complétées, faisant passer le nombre total d’appels à projets de 4 à 5. Un appel à projets est ajouté, « Incitalire » ; l’appel à projets visant des projets culturels structurants et innovants est remplacé par un nouvel appel à projets et « Itinérances » ; l’appel à projets « Culture et Accessibilité » est partiellement modifié ; le dispositif transitoire destiné aux petites bibliothèques est complété. Avec l’appel à projets « Incitalire », le Département réaffirme son engagement en faveur de la lecture qu’il considère comme une pratique culturelle fondamentale et une activité « sociabilisante », à forte valeur d’émancipation sociale. Avec le nouvel appel à projets « Itinérance », le Département entend faciliter le désenclavement et soutenir des initiatives culturelles hors les murs et nomades, complémentaires de l’offre des équipements traditionnels, de manière à renouveler la relation des Yvelinois à leur territoire (en partenariat avec Les Hauts-de-Seine) et à contribuer à sa dynamique.

Janick GEHIN – J’ai parfois émis des réserves sur le système des aides culturelles. Je remercie Madame la vice-présidente pour l’appel à projets « Incitalire ». Les bibliothèques sont le niveau culturel le plus facilement accessible aux concitoyens, quelles que soient les générations. Les dernières études ont montré que l’augmentation de leur fréquentation était sensible et cet appel à projets ira dans ce sens.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5613 est adoptée à l’unanimité.

Politique de prévention en direction des jeunes

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Ce dossier fait suite à la longue histoire de la prévention spécialisée dans les Yvelines depuis 2015. En décembre 2015, le Département avait recentré la prévention spécialisée sur les territoires prioritaires (Seine-Aval et Saint-Quentin-en-Yvelines). Un certain nombre de communes n'ont pas souhaité rester au sein de ce dispositif, mais certains territoires continuent à être en grande fragilité et présentent de vrais besoins. Il vous est proposé de mener une expérimentation dans le cadre des collèges, en accord avec l'Education nationale en plaçant des chargés de mission prévention, recrutés par le Département dans un ou plusieurs collèges et auront en charge un certain nombre de missions de prévention qu'ils partageront avec la dynamique de prévention locale et l'ensemble des services du Département du secteur. Le chargé de prévention jouera essentiellement un rôle d'interface entre élèves, familles, collèges, équipe pédagogique, acteurs locaux, services du Conseil départemental, services de l'Education nationale et les communes. Il devra impérativement s'intégrer dans les dispositifs existants. Il vous est proposé de lancer cette expérimentation dès la rentrée scolaire sur 6 communes pour un coût d'environ 200 000 euros la mise en place de ces chargés de mission prévention, soit 600 000 euros en année pleine.

Il vous est également proposé de mettre en place un Comité Départemental Enfance Jeunesse, à la demande de l'Education nationale. Ce Comité représentatif des différentes autorités et institutions devra se décliner localement, par des dispositifs locaux qui regrouperont les services de l'Etat, de la ville, du Département et de l'Education nationale et devra élaborer une politique de prévention rénovée en faveur de la jeunesse, sur les communes situées en zone prioritaire (politique de la Ville, ville active...). Les villes actuellement concernées sont Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Achères, Trappes et Sartrouville.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5530 est adoptée à l'unanimité.

Association "Le Lien Yvelinois". Subvention supplémentaire pour la prise en charge des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Le rapport régional des comptes a souligné la capacité du Département à considérablement réduire ses dépenses liées à l'accueil des mineurs étrangers. Dès le 13 février 2015, le Département a en effet passé une convention avec l'association « Le Lien Yvelinois » en lui donnant pour mission de prendre en charge l'accompagnement l'autonomie de 160 mineurs. Cette délibération a pour objectif d'apporter un avenant, car au cours de l'année 2016, 270 mineurs ont été admis dans ce dispositif. « Le Lien Yvelinois » a fait la preuve de son efficacité, car 63 % des mineurs accueillis sont sortis avec une capacité d'autonomie et la dépense

a été considérablement réduite. Le coût de la prise en charge en 2015 était de 9,173 millions d'euros et de seulement 6,753 millions d'euros en 2016. Il vous est proposé d'élargir par convention le nombre de jeunes accueillis pris en charge par « Le Lien Yvelinois » et d'accorder une capacité d'accueil de 32 jeunes majeurs au « Lien Yvelinois » pour la fin de cette mise en autonomie. Le coût est plafonné à un montant de 871 628 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5568 est adoptée à l'unanimité.

Etablissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du département des Yvelines. Modification de la délibération relative au nouveau dispositif d'attribution des subventions d'investissement

Hélène BRIOIX-FEUCHET, *rapporteur* – Il vous est proposé de modifier la délibération du 18 décembre 2014, afin d'optimiser les subventions allouées aux établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département, et que celles-ci puissent être réparties entre les propriétaires et le gestionnaire. Afin de permettre une diminution du recours à l'emprunt et en conséquence une baisse de la redevance pour les bénéficiaires et de permettra l'aménagement par l'acquisition de matériel et de mobilier pour les gestionnaires. Cette subvention doit être transférable et doit faire l'objet d'une reprise dans le budget de fonctionnement, sur une durée maximale de 15 ans. La clé de répartition serait laissée à l'appréciation du Conseil départemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5594 est adoptée à l'unanimité.

Forfait autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Dans le cadre de la conférence des financeurs, L'Etat alloue au Département un montant substantiel pour mener des actions de prévention à la perte d'autonomie, près de 3,5 millions d'euros pour 2017, dont 911 779 euros pour les résidences Autonomie (anciennement foyers-logements). Le Département compte à ce jour 41 résidences autonomie et 2 575 places autorisées. Il vous est proposé que la répartition se fasse en fonction du nombre de places dans les établissements et en fonction des actions proposées par l'établissement et retenues par le Conseil départemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5603 est adoptée à l'unanimité.

Mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Guy MULLER, *rapporteur* – Il s'agit de mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.). La rémunération se compose d'une part du traitement de base pour 80 % et d'autre part du régime indemnitaire pour 20 %. Ce régime indemnitaire est devenu lourd et compliqué à gérer. Le décret du 20 mai 2014 nous oblige à le simplifier et à le rendre forfaitaire et à y adjoindre une prime de mérite sur objectif. La mise en place doit se faire en 2017. Ce nouveau régime indemnitaire s'appuiera donc sur une valeur simple définie par fonction, avec institution d'une voie de recours pour les agents qui s'estimeraient lésés. Concomitamment à cette mise en place, une prime de mérite sur objectif sera fixée annuellement lors de l'entretien d'évaluation et versée en une seule fois en décembre. Cette réforme est mise en œuvre dans le cadre du budget prévu et attribué à la valorisation des salaires (de l'ordre de 2 millions d'euros en année pleine). Le Comité technique a donné un avis favorable le 22 juin 2017 et il nous faut autoriser le Président à signer l'acte en découlant.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5620 est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du régime indemnitaire des agents non concernés par le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Guy MULLER, *rapporteur* – Certains cadres ne sont pas encore concernés par l'application de ce nouveau décret : il est proposé dans un souci d'équité de maintenir et d'adapter légèrement l'ancien régime pour ne pas les léser. Le nouveau régime indemnitaire leur sera proposé au fur et à mesure de la parution des décrets les concernant. Une proposition d'amendement de cette délibération est remise sur table : notre attractivité n'est pas toujours optimale en terme de salaire pour le recrutement de cadres techniques de haut niveau, il est proposé d'amender la délibération en introduisant une nouvelle prime de performance et de fonction au bénéfice des ingénieurs en chef territoriaux selon le décret du 30 décembre 2010. La part « performance » sera évaluée annuellement sur l'atteinte des objectifs et ne sera pas automatique. Il nous faut tout d'abord voter cet amendement avant de voter la délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La proposition d'amendement à la délibération 1-5617 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 1-5617, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Attribution de l'appel public à concurrence en vue de proposer une protection sociale complémentaire aux agents du Département

Guy MULLER, *rapporteur* – Le 31 mars 2017, le Conseil départemental a voté un appel à concurrence pour la mise en place d'un dispositif de protection sociale complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif comprend deux volets : un volet Santé et un volet Prévoyance. Concernant le volet « Santé », nous avons reçu 7 plis : la meilleure proposition se trouve être celle de « Via Santé » représentée par « Territoria Mutuelle ». Concernant le volet « Prévoyance », nous avons reçu 5 plis et avons retenu la société « Mutex » représentée par « Harmonie Mutuelle ». Les différents tableaux de garantie figurent en annexe. Ces deux contrats représenteront une participation employeur pouvant aller jusqu'à 40 euros bruts par agent et par mois. Cela représente une belle augmentation de l'attractivité de nos salaires. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer tous les actes en découlant.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5601 est adoptée à l'unanimité.

Ajustement du tableau des emplois en vue de répondre aux besoins de la collectivité

Guy MULLER, *rapporteur* – Dans le cadre de la modernisation de notre action et de son organisation, nous sommes appelés à créer des emplois qui permettront de répondre aux nouvelles attentes de notre département. Ces embauches vont dans un premier temps occasionner une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 300 000 euros, mais généreront dans un second temps des économies. Il est proposé la création de 12 postes pour une politique de prévention rénovée en faveur de la jeunesse et des adolescents et de 8 postes de cadres supérieurs pour la modernisation des dispositifs mis en place (Direction Générale des Services, Direction du Développement, Direction du pilotage des collèges). Cette mesure devrait prendre effet à la date de la délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5618 est adoptée à l'unanimité.

Acquisition de l'ancien centre de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie située 16, rue des Erables à Mantes-la-Ville pour les besoins de regroupement des services départementaux

Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – Le Département achète des locaux à la C.P.A.M. de Mantes-la-Ville pour 720 000 euros destinés aux collaborateurs du Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5587 est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'acquisition d'une maison située 3, rue de Strasbourg à Mantes-la-Jolie pour les besoins du parc de logements des agents départementaux

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Ce rapport concerne l'acquisition d'une maison de 75 m² située à Mantes-la-Jolie, sur un terrain de 160 m². Cette maison est actuellement inhabitée et France Domaine a évalué sa valeur vénale libre à 215 000 euros avec une marge de négociation de 10 %. Après une première offre refusée par les propriétaires, le Département a fait une seconde offre pour 220 000 euros nets vendeurs et a accepté de prendre en charge les frais d'honoraires pour 12 000 euros. Cette acquisition permettra au Département d'étoffer son parc de logements sociaux mis à disposition de ses agents.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5586 est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'acquisition de locaux à Aubergenville situés 5, rue de la Division Leclerc, pour les besoins de l'action sociale

Philippe BENASSAYA, *rapporteur* – Cette acquisition vise à installer une P.M.I. et à regrouper les archives des P.M.I. Ces parcelles appartiennent à la C.P.A.M. et au syndicat des copropriétaires de la résidence « Da Costa ». Sur cette dernière parcelle, un bail emphytéotique a été signé le 1^{er} janvier 1979 pour une durée de 65 ans.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5571 est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'acquisition de locaux situés 47, rue de la Papeterie à Mantes-la-Jolie pour les besoins d'une entreprise d'entraînement pédagogique

Karl OLIVE, suppléant Elodie SORNAY, *rapporteur* – Dans le cadre des besoins immobiliers identifiés par l'implantation d'une entreprise d'entraînement pédagogique sur le Territoire d'Action Départementale Seine-Aval, une opportunité immobilière a été portée à notre connaissance. Le 16 décembre 2016, l'Assemblée avait voté favorablement l'acquisition de locaux au 47 rue de la Papeterie à Mantes-la-Jolie au prix de 350 000 euros. Les propriétaires ont fait part au Département de leur volonté de ventiler le prix d'acquisition de la manière suivante : 200 000 euros pour l'acquisition des murs, 150 000 euros le versement d'indemnités liées à la perte du fonds de commerce. Les frais relatifs à cette acquisition, estimés à 10 000 euros, sont pris en charge par le Département et seront payés en 2017 à la signature officielle de l'acte d'acquisition.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5589 est adoptée à l'unanimité.

Vente de la propriété départementale située 15, rue Jouvencel à Versailles

Philippe BENASSAYA, *rapporteur* – Dans le cadre de la rationalisation de son patrimoine bâti situé sur la commune de Versailles, le Département a décidé de valoriser l'ancien restaurant administratif situé au 15, rue Jouvencel. Ce bâtiment est constitué d'un sous-sol, d'un espace de bureaux et de plusieurs demi-niveaux. Ce bien inoccupé n'ayant plus vocation à être affecté à des missions départementales ne présente plus d'intérêt pour le Département. Trois candidats ont présenté leur offre et leur projet : les sociétés « D.L.A. », « Du Plessis » et « A.X.I.B.A.T. » Après analyse de l'ensemble des offres, celles de la société « Du Plessis » a été retenue, pour une offre financière de 2,350 millions d'euros. Son projet consiste à entièrement réhabiliter le bâtiment et de créer 8 logements en accession libre. « France Domaine » a jugé cette proposition acceptable. Les frais d'actes relatifs à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5585 est adoptée à l'unanimité.

Cession au profit de la société d'H.L.M. "Les Résidences", de la parcelle cadastrée AA numéro 47 située 43, avenue de la République à Maulette

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – La gendarmerie précédemment installée dans le village de Maulette a déménagé et le terrain est confié aux « Résidences » pour un montant de 231 219 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5588 est adoptée à l'unanimité.

Cession au profit du promoteur immobilier "Histoire et Patrimoine Développement" de la propriété départementale située 6, allée des Belvédères et 17, allée des Potagers au Pecq

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Cette propriété est composée d'un château d'une superficie de 3 135 m² et de deux bâtiments à usage d'habitation d'une superficie de 530 m² et de 70 places de stationnement. Ce site de Grandchamp accueillait le foyer de l'adolescence jusqu'en 2015. La société « Histoire et Patrimoine Développement », filiale du Groupe « Alteréa Cogedim » a manifesté son intérêt pour acquérir ce bien en vue d'y développer une offre résidentielle. Pour lui permettre de définir un projet en partenariat avec la ville du Pecq et l'association syndicale autorisée des propriétaires du domaine de Grandchamp, une convention d'exclusivité a été signée avec « Histoire et Patrimoine » et le Département en décembre 2016.

Il est à noter que la ville du Pecq, dont le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration, a limité sur cette zone la possibilité de densifier ce site par l'édification de nouvelle construction, ce qui entrave considérablement la possibilité offerte au Département d'optimiser le produit de cession de cet ensemble foncier et immobilier.

L'offre, proposée par le promoteur immobilier, s'élève à 7 millions d'euros H.T., net vendeur. Cette proposition a été jugée acceptable par « France Domaine » par son avis rendu le 29 mai 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission des Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5590 est adoptée à l'unanimité, Pierre Bédier ne prenant pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.

Prochaine séance : le vendredi 20 octobre 2017 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Cécile ZAMMIT-POPESCU

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexe 1
Liste des marchés - Conseil Départemental du 30 juin 2017

**Communication des marchés notifiés entre le 20 mars et le 20 juin 2017
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction n Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
2017-0057	Enquête de circulation, recueil de données de diverses catégories d'usagers et véhicules sur voiries départementale des Yvelines	06/02/2017	3	0,00	175 000,00	78180	IRIS CONSEIL INFRA
2016-0725	Restauration de l'ensemble du décor du maître-autel exécuté par Charles-Louis de Frédy de Coubertin à l'église de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	06/02/2017	0	23 351,00		78360	ARCOA
2017-0308	Marché de maintenance et d'évolution du progiciel de gestion patrimoniale AS-TECH	24/02/2017	0	24 835,00	200 000,00	77700	AS TECH SOLUTIONS MAGNY LE HONGRE

2017-0113	Maintenance et exploitation des équipements dynamiques de régulation du trafic sur le réseau routier départemental des Yvelines	06/03/2017	3	0,00	3 320000,00	93200	SNEF AXIMUM TECHNOLOGIES NOUVELLES
2017-0158	Renforcements des routes départementales 2017 / Bétons bitumineux, enrobés coulés à froid et enduits superficiels d'usure sur service territorial Centre et Sud	27/03/2017	0	1 606 057,50		14370	TOFFOLUTTI
2017-0227	Renforcement Recalibrage de la rd112 en traversée de Richebourg	29/03/2017	0	311 676,00		14370	TOFFOLUTTI
2017-0217	Marché relatif au routage et au colisage de documents d'information et de communication	31/03/2017	1	0,00	70 000,00	78960	TESSI TMS
2017-0222	Marché d'études pour les opérations routières importantes d'investissement	08/04/2017	3	66 666,67	416 666,67	91370	SEGIC INGENIERIE
2017-0074	Réaménagement de trois carrefours RD113 hors agglomération	10/04/2017	0	238 904,05		78130	LEFEBVRE JEAN ENTREPRISE IDF

2017-0221	Marché d'études pour les opérations routières importantes d'investissement	10/04/2017		3	125 000,00	666 666,67	78180	IRIS CONSEIL INFRA
2017-0190	Location de matériel de sonorisation, éclairage et vidéo	10/04/2017		2	0,00	50 000,00	91160	IMPACT EVENEMENT T
2017-0195	Réaménagement de la traversée d'agglomération de Poissy RD308	11/04/2017		0	279 933,60		78700	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDI E ROUTE SNPR
2017-0265	BUC - LFA - MODULAIRES SUITE A APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX_Procédure Concurrentielle avec Négociations	12/04/2017		0	4 464 916,68		93700	ALTER BATIMENT
2017-0140	Les clayes sous bois - travaux de rfection de la chaufferie	13/04/2017		0	160 000,00		27120	XTS GENIE CLIMATIQU E
2017-0361	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'arasement du barrage de l'étang départemental Gabriel (Auffargis) et à	20/04/2017		0	59 854,17		45166	ANTEA FRANCE

	l'aménagement de la zone humide						
2017-0268	FEUCHEROLLES - Collège Jean Monnet - Remplacement de la vêtture de façade du bâtiment H	20/04/2017	0	97 061,55		28100	ISO BAT
2017-0256	RAMBOUILLET - Collège Catherine de Vivonne - Travaux de réfection de la chaufferie	24/04/2017	0	125 000,00		27120	XTS GENIE CLIMATIQUE
2017-0306	RD 30 - PLAISIR/ELANCOURT - Aménagement et doublement - Contrôles Extérieurs Ossature Métallique	25/04/2017	0	40 000,00	170 000,00	78180	SOCOTEC INFRASTRUCTURE
2017-0285	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construction de 8 logements de fonction	26/04/2017	0	81 030,65		93600	BENTIN SA
2017-0284	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construction de 8 logements de fonction	26/04/2017	0	217 508,00		78711	TEIP

2017-0282	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construction de 8 logements de fonction	26/04/2017	0	1 428 171,46		78200	DONATO
2017-0283	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construction de 8 logements de fonction	28/04/2017	0	60 824,31		78690	SERVENT
2017-0281	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construction de 8 logements de fonction	28/04/2017	0	215 424,70		78660	VRD 78
2017-0326	VERSAILLES - Centre maternel de Porchefontaine - Installation de protections solaires extérieures sur la crèche et le bâtiment mères majeures	02/05/2017	0	42 330,30		78680	EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE HABITAT
20170271	BUC TOUSSUS LE NOBLE RD938 Création d'une piste cyclable bidirectionnelle du PR 4+650 au PR 6+810	09/05/2017	0	577 133,00		78700	LE FOLL TRAVAUX PUBLICS
2017-0370	Prestations de laboratoire et de contrôles in-situ pour l'entretien, la maintenance et l'aménagement des routes départementales des Yvelines	16/05/2017	3	0,00	600 000,00	76140	RINCENT BTP SERVICES MATERIAUX

2017-0362	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt réfection générale des couvertures	19/05/2017	0	732 932,23		91420	SARMATES
2017-0405	PLAISIR - Collège Pascal, façades	29/05/2017	0	245 298,00		95480	TECSERAL
2017-0406	PLAISIR - Collège Pascal, façades	29/05/2017	0	277 627,00		95480	TECSERAL
2017-0420	IFSY-VERSAILLES- Réfection du SSI et du réseau vdi, remise à niveau des courants forts et création d'un système de vidéo protection	30/05/2017	0	69 995,00		2793	EURE ELECTRO TELEPHONE SERVICE
2017-0350	LIMAY collège Albert Thierry mise en accessibilité du bâtiment externant, extension du préau reprise des enduits du bâtiment logement	06/06/2017	0	230 000,00		75005	PARIS OUEST CONSTRUCT ION
2017-0352	LIMAY collège Albert Thierry mise en accessibilité du bâtiment externant, extension du	06/06/2017	0	25 250,00		94700	NOUVELLE SOCIETE D ASCENSEUR S

	préau reprise des enduits du bâtiment logement						
2017-0349	LIMAY collège Albert Thierry mise en accessibilité du bâtiment externant, extension du préau reprise des enduits du bâtiment logement	07/06/2017	0	282 536,60		75020	BLD
2017-0390	LE PECQ - COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE - REFECTION COURANTS FAIBLES	07/06/2017	0	207 834,54		93370	BD COM INGENIERIE
2017-0371	Travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales - Lots 1 et 2	08/06/2017	3	0,00	500 000,00	78690	AB MARQUAGE
2017-0372	Travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales - Lots 1 et 2	08/06/2017	3	0,00	500 000,00	78690	AB MARQUAGE
2017-0422	TRAPPES Collège Courbet - Reprise des façades et ravalement	09/06/2017	0	429 800,30		77200	ESTB

2017-0400	GUYANCOURT - Collège Ariane, CF	13/06/2017	0	114 307,37		78710	DURAND PÈRE ET FILS
2017-0508	Informatisation documentaire, structuration et normalisation de données	13/06/2017	3	0,00	120 000,00	10310	FONTAINE ET FILS ARCHIVES SERVICES (FFAS)
2017-0399	GUYANCOURT - Collège Ariane, CF	14/06/2017	0	176 000,00		38000	BE GROUPE
2017-0416	RD938-Renforcement de talus du PR 10+870 au PR 11+000 et renforcement de chaussée du PR 10+000 au PR 11+180 à Châteaufort	19/06/2017	0	649 263,90		78320	EUROVIA IDF
2017-0461	SARTROUVILLE - Collège Rolland - cf, éclairage, volets roulants	20/06/2017	0	298 946,76		94140	SCIE
2017-0463	SARTROUVILLE - Collège Rolland - cf, éclairage, volets roulants	20/06/2017	0	69 141,55		28800	ROUSSEL
2017-0496	LES MUREAUX - Bècheville - Foyer d'accueil médicalisé - AMO programme	20/06/2017	0	TF : 15 575 TO : 25 200		78180	LES TEMPS MODERNES L'ATELIER

Annexe 2
Liste des avenants notifiés du 20 mars au 20 juin 2017

N° de marché Contractant	Objet du marché	Numéro de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variatio n (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2015-353 MULTICLO	CHANTELOUP LES VIGNES Centre d'Incendie et de Secours Construction Lot n° 9 - Métallerie, serrurerie (exécution aux frais et risques)	Avenant n°1	30/03/2017	1 201,30	20 082,22	20 082,22	21 283,52 €	5,98%
2014-557 ATLANTE CONSTRUCTION	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n° 2 - Gros œuvre, démolition, étanchéité, charpente métallique, serrurerie	Avenant n°1	21/04/2017	35 002,01	1 417 557,74	1 403 518,23	1 438 520,24 €	1,48%
2016-27 NEGRO	TRIEL SUR SEINE Collège Les Châtelaines Travaux de remplacement des menuiseries extérieures Lot n° 1 - menuiseries extérieures	Avenant n°2	30/03/2017	653,00	1 017 038,00	1 028 007,45	1 028 660,45 €	1,14%

2016-0752 MCK	ECQUEVILLY Collège Léonard de Vinci Travaux de réfection partielle de sols, peintures, sanitaires élèves et verrière, ravalement des façades et mise aux normes accessibilité du parvis accès élèves Lot n°2 - VRD	Avenant n°1	31/03/2017	2 091,75	80 979,46	80 979,46	83 071,21 €	2,58%
2015-155 REMI CHEVALIER	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Mission de maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	02/05/2017	13 849,23	69 531,17	69 531,17	83 380,40 €	19,92%
2014-77 SOCOTEC	ISSOU Collège Jacques Cartier Réfection des courants faibles et des sanitaires élèves Contrôle technique	Avenant n°1	20/04/2017	400,00	2 415,00	2 415,00	2 815,00 €	16,56%
2016-42 RENOFORS	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Mise en sécurité des planchers du château Lot n° 2 - Traitements parasitaires	Avenant n°1	20/04/2017	24 130,15	141 111,65	141 111,65	165 241,80 €	17,10%
2016-41 BLD	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Mise en sécurité des planchers du château Lot n° 1 - Gros œuvre	Avenant n°1	21/04/2017	103 410,00	476 931,00	476 931,00	580 341,00 €	21,68%

2014-590 BATEG devient CBC	<u>AVENANT DE TRANSFERT</u> SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Mission de conception-réalisation pour l'extension et la restructuration du lycée	Avenant n°1	19/06/2017					0,00%
2015-135 ACUA	ECQUEVILLY - Collège Léonard de Vinci Travaux de réfection partielle de sols, peintures, sanitaires élèves et verrière, ravalement des façades, mise aux normes accessibilité d parvis accès élèves et réfection chaufferie - Mission de maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	27/04/2017	0,00	29 951,50	29 951,50	29 951,50 €	0,00%
2016-0913 ARCHITECTURE AMENAGEMENT	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection complète des couvertures Maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	05/05/2017	-1 077,07	33 658,33	33 658,33	32 581,26 €	-3,20%
2014-563 GED AGE GODEFROY	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n° 10 - Electricité, courants forts et faibles	Avenant n°2	05/05/2017	1 530,00	714 202,11	741 065,61	742 595,61 €	3,98%
2016-41 BLD	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Mise en sécurité des planchers du château Lot n° 1 - Gros œuvre	Avenant n°1	05/05/2017	132 380,00	476 931,00	580 341,00	712 721,00 €	49,44%

2016-115 DG PEINTURE	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Lot n° 4 - Peinture, sols souples	Avenant n°1	03/05/2017	1 590,00	115 069,15	115 069,15	116 659,15 €	1,38%
2016-42 RENOFORS	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Mise en sécurité des planchers du château Lot n° 2 - Traitement parasitaires	Avenant n°2	22/05/2017	9 600,00	141 111,65	165 241,80	174 841,80 €	23,90%
2009-6 INGEROP	Voie Nouvelle Départementale à Sartrouville et Montesson - MOE conception et réalisation	Avenant n°4	06/04/2017	576 547,00	2 167 032,00	2 272 630,07	2 849 177,07 €	31,48%
2010-661 CUADRA/GUIBERT/ BETHIC	ECQUEVILLY Caserne de Gendarmerie Restructuration et extension Mission de maîtrise d'œuvre sans ordonnancement, pilotage et coordination	Avenant n°3	11/05/2017	37 000,00	318 773,89	379 523,89	416 523,89 €	30,66%
2014-556 RTP	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n° 1 - VRD, clôtures, portails	Avenant n°2	11/05/2017	141 414,30	664 503,60	696 468,64	837 882,94 €	26,09%

2014-561 MILLET	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n°6 - Menuiseries intérieures bois	Avenant n°2	11/05/2017	11 687,67	256 222,38	267 446,61	279 134,28 €	8,94%
2014-563 CBC	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n°8 - Carrelages, sols souples	Avenant n°2	11/05/2017	4 405,00	336 262,52	354 574,14	358 979,14 €	6,76%
2015-259 Le Paris Saint Germain Football	Achat de places au Paris Saint Germain et prestations de services associées pour les jeunes Yvelinois.	Avenant n°2	#####	675,00	287 460,00	287 460,00	288 135,00 €	0,23%

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°976 DE LA SEANCE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 31 MARS 2017</i>	2
<i>DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS</i>	2
<i>COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE SUR L'IMPACT DES DEPENSES SOCIALES SUR L'EQUILIBRE FINANCIER DU DEPARTEMENT DES YVELINES – DEBAT</i>	3
<i>COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2016</i>	3
<i>BUDGET DEPARTEMENTAL. ETABLISSEMENT DES PROVISIONS</i>	7
<i>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017</i>	7
<i>FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX - EXERCICE 2017</i>	9
<i>REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - EXERCICE 2017</i>	9
<i>MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER</i>	9
<i>DEMANDE DE REGROUPEMENT DES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES</i>	10
<i>POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE ET STRATEGIE TOURISTIQUE INTERDEPARTEMENTALE YVELINES/HAUTS-DE-SEINE 2017-2021</i>	24
<i>APPEL A MANIFESTATION D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT ET CESSION DES RESEAUX DE FIBRES OPTIQUES</i>	25
<i>FONDS DE CONCOURS POUR LE SYNDICAT MIXTE OUVERT « YVELINES NUMERIQUES »</i>	26
<i>ACQUISITION DE L'ANCIEN CENTRE DE FORMATION D'E.D.F. AUX MUREAUX</i>	27
<i>ACTION FONCIERE POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES YVELINES</i>	27
<i>POLITIQUE DE SOUTIEN A L'OFFRE DE SANTE DANS LES YVELINES</i>	29

<i>CONTRATS RURAUX. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE DAMMARTIN-EN-SERVE, FLEXANVILLE, LAINVILLE-EN-VEXIN, LOMMOYE, RICHEBOURG ET VICQ. PROROGATION DES CONTRATS DE BENNECOURT, GALLUIS ET MONDREVILLE</i>	31
<i>MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA S.E.M. PATRIMONIALE « SATORY MOBILITE »</i>	32
<i>O.P.I.E.VO.Y. APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION</i>	33
<i>CONTRIBUTION 2017 DU DEPARTEMENT AUX CHARGES D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FRANCILIENS</i>	33
<i>PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES. PROGRAMME 2017</i>	34
<i>CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PREPARATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DU TRAM 13 EXPRESS PHASE 2 (EX : T.G.O.) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015-2020</i>	34
<i>APPROBATION DU DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION MODIFICATIF ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN T.C.S.P. EN PARTIE URBAINE</i>	35
<i>RD 983 - DEVIATION DE RICHEBOURG. APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL</i>	35
<i>PLAN REGIONAL "ANTI-BOUCHON ET POUR CHANGER LA ROUTE 2016-2020"</i>	36
<i>AVIS DU DEPARTEMENT DES YVELINES SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES LYCEES 2017-2027</i>	36
<i>CONVENTION AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS (E.N.S.A.D.).</i>	37
<i>REVISION DU DISPOSITIF DES AIDES CULTURELLES</i>	38
<i>POLITIQUE DE PREVENTION EN DIRECTION DES JEUNES</i>	39
<i>ASSOCIATION"LE LIEN YVELINOIS". SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES ET JEUNES MAJEURS SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE</i>	39
<i>ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE DU DEPARTEMENT DES YVELINES. MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU NOUVEAU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>	40
<i>FORFAIT AUTONOMIE DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE</i>	40
<i>MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)</i>	41

<i>ADAPTATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS NON CONCERNES PAR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.).</i>	41
<i>ATTRIBUTION DE L'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE EN VUE DE PROPOSER UNE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AUX AGENTS DU DEPARTEMENT</i>	42
<i>AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS EN VUE DE REpondre AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITE</i>	42
<i>ACQUISITION DE L'ANCIEN CENTRE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE SITUEE 16, RUE DES ERABLES A MANTES-LA-VILLE POUR LES BESOINS DE REGROUPEMENT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX</i>	43
<i>MODALITES D'ACQUISITION D'UNE MAISON SITUEE 3, RUE DE STRASBOURG A MANTES-LA-JOLIE POUR LES BESOINS DU PARC DE LOGEMENTS DES AGENTS DEPARTEMENTAUX</i>	43
<i>MODALITES D'ACQUISITION DE LOCAUX A AUBERGENVILLE SITUES 5, RUE DE LA DIVISION LECLERC, POUR LES BESOINS DE L'ACTION SOCIALE</i>	43
<i>MODALITES D'ACQUISITION DE LOCAUX SITUES 47, RUE DE LA PAPETERIE A MANTES-LA-JOLIE POUR LES BESOINS D'UNE ENTREPRISE D'ENTRAINEMENT PEDAGOGIQUE</i>	44
<i>VENTE DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE 15, RUE JOUVENCEL A VERSAILLES</i>	44
<i>CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE D'H.L.M. "LES RESIDENCES", DE LA PARCELLE CADASTREE AA NUMERO 47 SITUEE 43, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A MAULETTE</i>	45
<i>CESSION AU PROFIT DU PROMOTEUR IMMOBILIER "HISTOIRE ET PATRIMOINE DEVELOPPEMENT" DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE 6, ALLEE DES BELVEDERES ET 17, ALLEE DES POTAGERS AU PECQ</i>	45
<i>ANNEXE 1 LISTE DES MARCHES - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 JUIN 2017</i>	47
<i>COMMUNICATION DES MARCHES NOTIFIES ENTRE LE 20 MARS ET LE 20 JUIN 2017 EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ART. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)</i>	47
<i>ANNEXE 2 LISTE DES AVENANTS NOTIFIES DU 20 MARS AU 20 JUIN 2017</i>	56